



République du Bénin



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Programme Redevabilité phase 2

### Rapport annuel de progrès n°1

Mise en œuvre du Programme Redevabilité phase 2

Juillet-Décembre 2020

26 mars 2021

*Un programme multi-acteurs où les porteurs de responsabilités, les détenteurs de droits et les acteurs de l'interface (médias et institutions de régulation et de contrôle) œuvrent ensemble à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base à travers la mise en application des principes de redevabilité mutuelle.*



GFA Consulting Group  
Assistance technique  
Programme Redevabilité  
Coopération Suisse au Bénin

Lot 8M, rue du Collège Océan  
Quartier Les Cocotiers, Cotonou  
Tel : +229 97 42 04 61  
E-mail : [redévabilité.benin@gfa-group.de](mailto:redévabilité.benin@gfa-group.de)

## TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>INFORMATIONS DE BASE</b> .....	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>BILAN ET PERSPECTIVES STRATEGIQUES</b> .....	<b>4</b>
<b>III.</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>IV.</b>	<b>EFFETS OBTENUS EN 2020/ PRODUITS</b> .....	<b>6</b>
<b>V.</b>	<b>FINANCES ET GESTION</b> .....	<b>6</b>
<b>VI.</b>	<b>ENSEIGNEMENTS TIRES</b> .....	<b>7</b>
<b>VII.</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>8</b>
<b>VIII.</b>	<b>ANNEXES :</b> .....	<b>9</b>
A.	Sigles et abréviations .....	10
B.	Cadre de résultats attendus du programme .....	12
C.	Éléments de contexte .....	13
D.	Principales leçons apprises, recommandations et mesures prises .....	17
E.	Approches et stratégies de mise en œuvre du programme .....	22
E.	Feuille de Route – Premier semestre 2021 – état au 26 mars 2021 .....	38
G.	Inventaire au 15 décembre 2020 .....	40

## I. Informations de base

Le Programme Redevabilité vise à créer un environnement où les organisations de la société civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations. Son approche consiste à renforcer à la fois la demande, l'offre et l'interface entre la demande et l'offre de la redevabilité au niveau local et national dans une démarche de complémentarité avec les autres programmes de la Coopération suisse (ci-après DDC) et les initiatives des autres partenaires techniques et financiers.

Financé par la DDC, le Programme a fait l'objet d'un accord de programmes n° 7F-08968-02, du 30 mai 2020. Il a une durée de 4 ans et porte sur tout le territoire national du Bénin. Son objectif général est formulé comme suit : *Les citoyens jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle.*

Le document de projet 2020-24 est aligné aux priorités stratégiques du Bénin, notamment le premier pilier du PAG 2018-2021 « Consolider l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance », l'axe 4 « gouvernance efficace et inclusive » du Plan National de Développement (2018-2025), le 2ème axe opérationnel du PC2D 2018-2021 qui concerne l'amélioration de la gouvernance et enfin, la PONADEC en relecture à travers son Axe stratégique V: « Amélioration de la gouvernance locale, de la prise en compte du genre et de la redevabilité ».

<b>Objectif général</b>	Les citoyens jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle.
<b>Outcomes attendus</b>	<p><u>Outcome 1</u> : Les citoyens sont conscients de leurs droits et devoirs et exigent des services publics de qualité auprès des administrations centrales et locales.</p> <p><u>Outcome 2</u> : Les autorités locales et nationales assument mieux leur responsabilité dans la délivrance de services publics de qualité.</p> <p><u>Outcome 3</u> : La redevabilité sociale, financière et électorale a progressé à travers le renforcement des institutions de régulation et de contrôle.</p> <p><u>Outcome 4</u> : Les partenaires de la DDC ont amélioré leur gouvernance interne et sont redevables vis-à-vis de leurs parties prenantes.</p>
<b>Secteurs prioritaires</b>	Santé, éducation, eau /assainissement et état civil.
<b>Durée de mise en œuvre</b>	01/06/2020 au 31/03/2024
<b>Budget opérationnel</b>	CHF 6.514.920
<b>Partenaire/s contractuel/s</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opérateur GFA Consulting Group GmbH (ci-après GFA) recruté par appel d'offres international (mandataire)</li> <li>• Les Organisations de la Société Civile (OSC)</li> <li>• La Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin (FERCAB)</li> <li>• La Plateforme Électorale des Organisations de la Société Civile (PEOSC)</li> <li>• L'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ)</li> <li>• Care International Bénin-Togo (contribution au projet GPSA/ Nutrition de la Banque Mondiale)</li> <li>• Les OSC et intercommunalités</li> </ul>
<b>Coordination/synergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autres programmes de la DDC au Bénin (ASGoL, FADeC, PDIEM, RECAFEM) ;</li> <li>• L'UE (appui à la société civile, mise en œuvre du Système National d'Intégrité) ;</li> <li>• Le PNUD (appui à la Justice et aux organes de gestion des élections) ;</li> <li>• USAID (appui à la Justice) ;</li> <li>• GIZ (redevabilité financière).</li> </ul>

## II. Bilan et perspectives stratégiques

Les principaux résultats de la période écoulée sont :

<b>Le manuel de procédures administratives et financières de l'UGP</b>	Le guide définit les règles et procédures pour la mise en œuvre administrative et financière du programme. Il précise les règles et accords internes du projet, la gestion du bureau, des véhicules et de l'équipement, les mesures de sécurité en cas d'urgence. Les cahiers des charges des experts y figurent en annexe, tout comme le Code de conduite de la GFA fait partie du manuel.
<b>L'attribution du DAO Cartographie</b>	Le DAO pour l'établissement d'une cartographie a obtenu deux offres : 1. l'offre de M. Latifou Yssoufou et 2. l'offre de M. Nestor Kouami. La première offre s'est trouvée irrecevable, pour incomplétude du dossier et le marché a ainsi été attribué à l'équipe présentée par l'expert principal M. Nestor Kouami. Celui-ci est secondé de l'expert associé Gilles Faucas et l'expert en suivi-évaluation/ligne de base Abdel Bouraima. Le contrat a été signé le 30 novembre pour un démarrage effectif de la mission le 1 décembre 2020. Les experts disposent de 40 jours pour l'Expert principal, de 25 et 20 respectivement pour l'expert associé et l'expert en suivi-évaluation/ligne de base. Un rapport de démarrage de la mission a été soumis à l'UGP le 10 décembre, qui l'a validé après prise en compte de certains commentaires. Le rapport provisoire a été envoyé début mars 2021.
<b>Le cadre de résultats et ses indicateurs</b>	Le cadre logique et ses indicateurs ont fait l'objet d'une consultation avec les partenaires institutionnels du programme le 12 novembre, à Cotonou. Il a été également revu et finalisé avec les mêmes partenaires le 2 décembre, lors de l'atelier de planification pluriannuel de Grand-Popo. Le cadre de résultats finalisé se trouve en annexe au présent rapport.
<b>La planification et budgétisation pluriannuelle et 2021</b>	L'atelier de planification pluriannuelle a été conduit en décembre 2020 à Grand-Popo, avec les partenaires institutionnels du programme et les représentants de la DDC. Les résultats de cet atelier sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La validation du cadre de résultats</li> <li>• La planification pluriannuelle 2020-24 du Programme</li> </ul>
<b>Les approches et stratégies de mise en œuvre du programme</b>	Cette note, présentée aux partenaires institutionnels et à la DDC lors de l'atelier de planification pluriannuelle et placée en appendix, s'attache à préciser les principales approches et stratégies proposées par l'opérateur GFA Consulting Group. Elle rappelle d'abord les principes fondamentaux de la redevabilité, aborde les approches stratégiques du programme et présente enfin les principales orientations proposées pour la mise en œuvre du programme. Cette note couvre les approches relatives aux : Financement (FoSIR) ; Renforcement des capacités ; Suivi-Évaluation ; Études et recherche-action ; Capitalisation ; Communication ; Stratégie d'interpellation ; Mise en œuvre de l'Outcome 4/output 4.1 ; L'intégration du genre ; Modalités de collaboration avec les partenaires.

Principales activités de la période :

<b>Rencontres/réunions partenaires et parties prenantes</b>	Experts UGP	Entre août et décembre 2020
<b>Appropriation du programme et de son architecture de mise en œuvre</b>	Experts UGP	Entre août et décembre 2020
<b>Rédaction du guide de procédures administratives et financières de l'UGP</b>	CE – RAF – GFA Hambourg	Entre août et octobre 2020

<b>Rédaction des stratégies et approches du programme</b>	Experts UGP	Entre août et décembre 2020
<b>Atelier de Team Building</b>	Experts UGP	Grand-Popo, 04 au 07 août 2020
<b>Tournée départementale</b>	CE-CdE-DDC	Natitingou, Parakou, Dassa Zoumè, Lokossa, Allada et Porto Novo, du 12 au 20 octobre 2020
<b>Atelier Bilan de la Phase 1</b>	Experts UGP – DDC – Partenaires Phase 1	Cotonou, le 21 octobre 2020
<b>Missions de terrain</b>		
Réunion FeRCAB	CdE - RAF	Parakou, 18 septembre 2020
Formation des magistrats - PALIREC	CE	Abomey, 18 au 20 novembre 2020
Atelier Bilan ASGOL	CdE	Parakou, 24 au 28 novembre 2020
Atelier allègement SILP	CE	Grand-Popo, 7 au 9 décembre 2020
<b>Publication et attribution du DAO Cartographie</b>	Experts UGP	Du 24 septembre au 25 novembre 2020
<b>Atelier Cadre Logique</b>	Experts UGP – Partenaires institutionnels - DDC	Cotonou, le 12 novembre 2020
<b>Atelier de planification pluriannuelle</b>	Experts UGP – Partenaires institutionnels - DDC	Grand-Popo, les 1-4 décembre 2020
<b>Audience Ministre de la Justice</b>	CE - DDC	Cotonou, le 7 décembre 2020

### III. Introduction

Ce premier rapport annuel couvre la période de juillet à décembre 2021, qui peut être considérée comme une période de démarrage de la phase 2 du Programme Redevabilité. L'équipe des experts principaux de l'UGP de GFA s'est trouvée réunie à Cotonou le 20 juillet 2020 et a pu s'installer fin août dans ses locaux, rue du Collège Océan, à Haie Vive, Cotonou.

Les mois suivants ont permis l'installation du bureau et de son équipement (Labo Citoyennetés, opérateur de la phase 1 a remis pour sa part l'équipement de la phase 1 début octobre 2020)<sup>1</sup> et le recrutement du personnel d'appui de l'équipe. Au 31 décembre 2020, l'UGP est composée de neuf personnes :

Tableau 1: Membres de l'UGP du Programme Redevabilité

Nom	Fonction	Tel	Mail
<b>M. Henri VALOT</b>	Chef d'équipe (CE)	+229 90 51 0677	<a href="mailto:Henri.Valot@gfa-group.de">Henri.Valot@gfa-group.de</a>
<b>M. Camille YABI</b>	CE Adjoint (CEA)	+229 95 15 2080	<a href="mailto:camille.yabi@gfa-group.de">camille.yabi@gfa-group.de</a>
<b>M. Kassim DARAN</b>	RAF	+229 97 12 4900	<a href="mailto:kassim.daran@gfa-group.de">kassim.daran@gfa-group.de</a>
<b>Mme Josiane FOUNDOHOU</b>	Experte Renforcement des Capacités	+229 67 02 2919	<a href="mailto:josiane.foundohou@gfa-group.de">josiane.foundohou@gfa-group.de</a>
<b>M. Marc KOKOYE</b>	Spécialiste Suivi et Évaluation	+229 97 69 2253	<a href="mailto:marc.kokoye@gfa-group.de">marc.kokoye@gfa-group.de</a>
<b>Mme Ymaratou ZAKARI</b>	Assistante Comptable	+229 97 89 0913	<a href="mailto:Ymaratou.zakari@gfa-group.de">Ymaratou.zakari@gfa-group.de</a>
<b>Mme Firdaos AMOUSSA</b>	Assistante administrative	+229 97 57 7446	<a href="mailto:Firdaos.amoussa@gfa-group.de">Firdaos.amoussa@gfa-group.de</a>
<b>M. Sanni BA-SOUROU</b>	Chauffeur coursier	+229 61 71 7373	<a href="mailto:basourous@gmail.com">basourous@gmail.com</a>
<b>M. Cyriaque SOHOU</b>	Chauffeur coursier	+229 96 67 05 77	Début du contrat le 2 janvier 2021

<sup>1</sup> Cf. Inventaire de l'équipement de la phase 2 et dépenses au 15 décembre et en annexes G et H

## Conditions générales

Au plan politique, il est à souligner la poursuite de la crise politique née des élections législatives d'avril 2019 et l'organisation du premier tour des élections présidentielles fixées au 11 avril 2021. Dans ce cadre, le processus de validation des dépôts de candidatures suivi de la pré-campagne électorale pourrait faire planer des menaces sur la tenue des élections dans de bonnes conditions.

Au plan sécuritaire, depuis quelques semaines, des menaces pèsent sur le Bénin et la Côte d'Ivoire comme zones d'expansion du terrorisme violent avec une classification du Bénin comme zone à risque.

Au plan sanitaire, un soupçon de 2ème vague s'installe avec l'expansion croissante de la pandémie de la COVID 19 et l'augmentation des cas de contamination depuis quelques semaines.

Ce contexte oblige à prendre certaines mesures, notamment lors des déplacements de terrain, permettant de mitiger les risques. Plusieurs mesures ont été prises dans les locaux du programme : affiches de précaution sanitaire, dispositif de lavage de mains et de désinfection à l'entrée et port du masque obligatoire en réunion. Tous les experts ont des bureaux individuels.

## IV. Effets obtenus en 2020/ Produits

L'essentiel des produits de 2020 sont :

- L'équipement et l'installation dans un bureau dédié à Haie Vive ;
- La continuité de la phase 1 a été assurée avec la reprise d'une partie des équipements de Labo Citoyenneté et l'atelier bilan ;
- La tenue d'une tournée départementale de présentation et de quelques missions de terrain auprès des partenaires potentiels du programme ;
- La tenue d'ateliers de :
  - Team-building,
  - Bilan de la phase 1 (mentionné plus haut),
  - Harmonisation des cadres de résultats du programme et des projets partenaires,
  - Planification pluriannuelle
- Le versement de la première tranche de financement de la cartographie.

Le programme disposera d'une ligne de base de son cadre de résultats et d'un plan intégré de suivi-évaluation en mars 2021.

L'UGP a préparé la première rencontre des partenaires de la DDC sur le thème de la gouvernance/redevabilité et s'est efforcé de simplifier la grille d'évaluation factuelle et perceptive utilisée auparavant par la DDC. Cette activité se tiendra le premier trimestre 2021, avec la présence de la Cheffe et du Chargé de Programme du domaine gouvernance du Bureau de la Coopération Suisse au Bénin.

Il est à notre avis trop tôt pour parler d'effets, parce que la période considérée (le deuxième semestre 2020) a constitué une période de démarrage pour la phase 2 du programme.

## V. Finances et gestion

Ce chapitre rend compte de l'exécution financière, consécutif à la mise en œuvre du Programme semestriel signé par la DDC le 21 Octobre 2020. Il porte sur le suivi budgétaire, la situation de la trésorerie au terme de la période revue et l'analyse financière de l'exécution budgétaire. Il s'articule autour de trois principaux points :

1. Les activités d'installation du Programme ;

2. L'état d'exécution budgétaire ;
3. Évolution globale des dépenses

### 5.1 Les activités d'installation du Programme ;

Du côté administratif, le bureau du Programme a rapidement été identifié et loué à la Haie-Vive près du collège OCEAN. Il a été équipé et le matériel roulant acquis. GFA a reçu en complément de l'équipement acquis, une partie des équipements de la première phase du programme étant en bon état (mise en œuvre par Labo Citoyenneté (LC)). Cette remise a été protocolée et supervisée par le cabinet d'audit SYG Conseil mandaté par la DDC.

À la fin du mois de juillet 2020, tous les experts de l'UGP avaient démarré effectivement leur mission. Le personnel de soutien a également été recruté durant le deuxième semestre de 2020 et est au complet à présent.

Un compte bancaire au nom du Programme a été ouvert à ORABANK pour le financement des activités, ainsi que l'ouverture d'un identifiant fiscal unique (IFU).

### 5.2 État d'exécution budgétaire

Comme indiqué dans l'état financier nr. 1, les dépenses consolidées entre le siège et le projet pour 2020 s'élèvent à **CHF 460.369**, sur CHF 601.968 prévus dans la PA 2020. Ce montant se divise entre :

- **CHF 409.722 pour les fonds 1 à 3 du budget**, sur CHF 413.480 prévus dans la PA 2020 (XOF 248.088.000), soit 99% d'exécution et
- **CHF 50.646 pour le fond 4 du budget**, sur CHF 188.488 prévus dans la PA 2020 (XOF 113.092.864), soit 27% d'exécution.

Toutes les dépenses du fond 4 ont eu lieu sur la ligne budgétaire *4.1 Coordination, renforcement des capacités et suivi évaluation*. En effet, le premier semestre a servi à installer l'UGP, contacter les partenaires et poser les bases des collaborations, y compris coordonner les planifications annuelles. De plus, l'importante étude de la cartographie a aussi été mise en route. Toutes ces dépenses sont donc, comme indiqué plus haut : la tournée départementale, l'atelier bilan de la phase 1, l'atelier de lancement de la phase 2, l'atelier de planification et la réalisation des stratégies et des notes d'actions de cette phase.

Plusieurs des activités opérationnelles prévues initialement n'ont pas pu être réalisées en raison d'un certain nombre de paramètres nécessaires à l'internalisation du Programme, comme la stabilisation du cadre logique, l'actualisation de la stratégie d'intervention et la planification pluriannuelle.

## VI. Enseignements tirés

L'analyse du processus de mise en œuvre et des résultats de la première phase du Programme Redevabilité a permis de relever plusieurs enseignements, relatifs notamment au mandat de l'opérateur, aux actions visant le développement d'espaces de concertation, au processus de professionnalisation des OSC, à l'éducation à la citoyenneté, et enfin à l'échelle de mise en œuvre du programme. Par ailleurs, les différentes études diagnostiques et évaluatives de la première phase du programme ont révélé plusieurs facteurs limitant la tendance à obtenir les changements prévus à court, moyen et long terme par le programme.

Ces leçons apprises ont servi de terreau à la définition des orientations pour la phase 2 du programme<sup>2</sup> : trouvez en annexe C les principales leçons apprises et recommandations, issues de l'évaluation de la phase 1 du programme.

---

<sup>2</sup> Document du Programme Redevabilité au Bénin, Période : 2020-2023, DFAE/DDC, pp. 15-20

## VII. Conclusion

Des bases structurelles solides ont été mises en place et celles-ci permettront à présent de mettre en œuvre la partie opérationnelle du programme. Sur la base du travail fourni entre août et décembre 2020, l'UGP entend mener les activités suivantes lors du premier semestre 2021 :

Domaine	Activité	Délai
<b>Coordination</b>	Finalisation des stratégies phares du programme	1 <sup>er</sup> semestre 2021
	Réalisation d'un atelier « gouvernance » (partenaires de la DDC)	1 <sup>er</sup> trimestre 2021
<b>Planification</b>	Planification pluriannuelle multi partenaires	
	Contractualisation avec les partenaires directs (FeRCAB, PEOSC, CARE-BM, PAAJCOG, PALIRED)	Janvier-mars 2021
	État et Institutions de régulation et de contrôle	Mars – juillet 2021
<b>Études</b>	Validation de la cartographie des acteurs, outils et mécanismes de la redevabilité	Janvier-mars 2021
	Normes de qualité des services essentiels	Avril-Juillet 2021
<b>Communication</b>	Lancement officiel du programme	Janvier-mars 2021
	Élaboration de la stratégie de communication du programme	Janvier-mars 2021
<b>Suivi-évaluation</b>	Réalisation de la ligne de base du projet	Janvier – février 2021
	Définition du plan de suivi-évaluation et de capitalisation	Janvier- mars 2021
<b>Financement</b>	Tournée départementale de présentation du FoSIR	
	Lancement de l'Appel à Propositions (FoSIR)	Mars 2021
<b>Renforcement des capacités</b>	Rédaction de modules de formation	Janvier-Mars 2021
	Identification des formateurs/trices	
	Formation nationale des formateurs/trices en redevabilité	Avril 2021

Voir en annexe E la Feuille de Route complète des activités du premier semestre 2021.



## **VIII. Annexes :**

- A. Sigles et abréviations
- B. Cadre de résultats attendus du programme
- C. Éléments de contexte
- D. Principales leçons apprises et recommandations
- E. Approches et stratégies de mise en œuvre du programme
- F. Feuille de route Janvier – Juillet 2021
- G. Inventaire au 15 décembre 2020
- H. Dépenses au 15 décembre 2020 (en XOF)
- I. Exécution du budget exercice 2020

## A. Sigles et abréviations

<b>ADECOB</b>	Association pour le Développement des Communes du Borgou
<b>AFDH</b>	Approche fondée sur les droits humains
<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>ALCRER</b>	Association de Lutte Contre le Régionalisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme
<b>ANCB</b>	Association Nationale des Communes du Bénin
<b>ANLC</b>	Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
<b>APNODE</b>	Réseau des Parlementaires Africains pour l'Évaluation du Développement
<b>ASCom</b>	Appui Suisse à la Communication Communautaire
<b>ASGoL</b>	Appui Suisse à la Gouvernance Locale
<b>ASOSC/CCAP</b>	Appui Suisse aux Organisations de la Société Civile pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique
<b>AUSPu</b>	Associations d'usagers de services publics
<b>ATDA</b>	Agence Territoriale de Développement Agricole
<b>BuCo</b>	Bureau de la Coopération Suisse
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CABRI</b>	Collaborative Africa Budget Reform Initiative
<b>CENA</b>	Commission Électorale Nationale Autonome
<b>CSM</b>	Conseil Supérieur de la Magistrature
<b>CONAFIL</b>	Commission Nationale de Finances Locales
<b>COS</b>	Comité d'Orientation Stratégique
<b>CPC</b>	Cellule de Participation Citoyenne
<b>CNG/MAEP</b>	Commission Nationale de Gouvernance du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
<b>CRIET</b>	Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme
<b>DDAEP</b>	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
<b>DD</b>	Détenteur de droits
<b>DDC</b>	Direction du Développement et de la Coopération
<b>DFAE</b>	Département Fédéral des Affaires Étrangères
<b>EG-SCB</b>	États Généraux de la Société Civile du Bénin
<b>FADeC</b>	Fonds d'Appui au Développement des Communes
<b>FeRCAB</b>	Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin
<b>FNUD</b>	Fonds des Nations Unies pour la Démocratie
<b>FoSIR</b>	Fonds de Soutien aux Initiatives de Redevabilité
<b>GIFT</b>	Global Initiative for Fiscal Transparency
<b>GIZ</b>	Coopération Technique Allemande
<b>GPSA</b>	Global Partnership for Social Accountability / Partenariat Global pour la Redevabilité Sociale
<b>GPSC</b>	Gestion des Programmes Sensibles aux Conflits
<b>GRD</b>	Gestion axée sur les résultats de développement
<b>HAAC</b>	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
<b>HCGC</b>	Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée

<b>IGE</b>	Inspection Générale d'État
<b>IGF</b>	Inspection Générale des Finances
<b>IGSJ</b>	Inspection Générale des Services Judiciaires
<b>IPC</b>	Indice de Perception de la Corruption
<b>MdSC</b>	Maison de la Société Civile
<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAG</b>	Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PAJ</b>	Programme d'Appui à la Justice
<b>PALIRED</b>	Programme d'Appui à la Lutte contre l'Impunité et au Renforcement de l'État de Droit au Bénin
<b>PASCI</b>	Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
<b>PASEP</b>	Projet d'accompagnement des OSC pour un suivi efficace des politiques de développement au Bénin
<b>PC2D</b>	Plan de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021
<b>PDDC</b>	Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal
<b>PEOSC</b>	Plateforme électorale des OSC
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PONADEC</b>	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PR</b>	Porteurs de responsabilité
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RC</b>	Radio Communautaire
<b>RePaSoC</b>	Programme Renforcement et Participation de la Société Civile
<b>RGCP</b>	Règlement général sur la comptabilité publique
<b>SILP</b>	Suivi d'Impact Local Participatif
<b>SNI</b>	Système National d'Intégrité
<b>SNV</b>	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>STRACOOBEN</b>	Stratégie de coopération avec le Bénin (DDC)
<b>SUN</b>	Mouvement « Scaling Up Nutrition »
<b>SWB</b>	Social Watch Bénin
<b>TI</b>	Transparency International
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UPMB</b>	Union des Professionnels des Médias du Bénin
<b>UTC</b>	Unité Technique de Certification
<b>WANEP</b>	Réseau Ouest Africain pour l'édification de la Paix

## B. Cadre de résultats attendus du programme

La première phase du Programme Redevabilité (2016-2019) a contribué à créer un environnement où les OSC, les citoyens et les médias ont commencé à mieux interagir avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations en renforçant à la fois la demande et l'offre de redevabilité aux niveaux local et national. Cependant, des facteurs contraignants propres à la 1<sup>ère</sup> phase doivent être surmontés pour que la phase en cours (2) apporte, en synergie avec d'autres programmes, des approches de solutions à ces problèmes en vue de l'amélioration de la gouvernance et de la consolidation de la démocratie au Bénin. De même, les institutions pivots de régulation et de contre-pouvoir comme la Justice, la cour des comptes et les médias feront l'objet d'une attention particulière afin de renforcer la culture d'interpellation et de sanction qui ont manqué dans la phase précédente. Cette phase permettra aussi de renforcer les acquis de la première phase et de définir des stratégies de documentation et de capitalisation des dynamiques de changement plus à même d'influencer les politiques publiques de développement.

Le cadre de résultats de la phase 2 du programme se présente comme suit<sup>3</sup> :

Impact	
<b>Les citoyens jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle</b>	
Outcomes et outputs	
<b>1. Outcome 1</b> <b>Les citoyens sont conscients de leurs droits et devoirs et exigent des services publics de qualité auprès des administrations centrales et locales</b>	1.1 Les associations d'usagers de services publics (AUSPu) émergent dans les secteurs prioritaires et sont structurées du niveau local au niveau national
	1.2 Les OSC renforcées accompagnent les AUSPu et autres organisations de base pour exiger le respect des normes de qualité dans les services publics
	1.3 Les médias ont rapproché la demande et l'offre de redevabilité à travers les espaces de dialogue et d'interpellation qu'ils animent
<b>2. Outcome 2</b> <b>Les autorités locales et nationales assument mieux leur responsabilité dans la délivrance de services publics de qualité</b>	2.1 Les responsables des institutions étatiques se sont approprié les notions sur la redevabilité et ses mécanismes de mise en œuvre
	2.2 Les principes de redevabilité sont intégrés dans les mandats des institutions étatiques qui les respectent
	2.3 Des espaces de dialogue et de contrôle citoyen de l'action publique sont animés pour évaluer la qualité des services publics fournis
	2.4 Un plan de campagne de plaidoyer /lobbying mobilisant les alliés et partenaires du Programme Redevabilité est mis en œuvre, suivi et évalué
<b>3. Outcome 3</b> <b>La redevabilité sociale, financière et électorale a progressé à travers le renforcement des institutions de régulation et de contrôle</b>	3.1 Les institutions de régulation et de contrôle respectent leurs obligations en matière de redevabilité et améliorent la qualité de leurs prestations
	3.2 Les citoyens ont un meilleur accès à la justice
	3.3 Les processus électoraux sont inclusifs et transparents grâce à la contribution active des OSC et des médias
	3.4 Les mécanismes de veille et d'interpellation citoyenne sont fonctionnels
<b>4. Outcome 4</b> <b>Les partenaires du BuCo ont amélioré leur gouvernance interne et sont redevables vis-à-vis de leurs parties prenantes</b>	4.1 Les partenaires de la DDC disposent d'un bon système de suivi – évaluation et capitalisation qui renseigne des indicateurs de redevabilité alignés sur ceux du Programme Redevabilité 2
	4.2 La redevabilité en matière de nutrition est effective et prend en compte le caractère multisectoriel des défis nutritionnels
	4.3 L'état de la redevabilité au niveau national est apprécié annuellement avec une analyse des progrès réalisés

<sup>3</sup> Le cadre de résultats complet se trouve en Appendix au présent rapport

## C. Éléments de contexte

En matière de gouvernance, le Bénin a renforcé son arsenal normatif et institutionnel en adoptant divers instruments comme la Charte nationale de bonne gouvernance locale, la loi portant Lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, le décret portant Code de transparence en République du Bénin ou le plan d'action pour la mise en œuvre du Système National d'Intégrité (SNI). Les quatre dernières années ont été marquées par plusieurs réformes avec l'adoption de nombreux textes qui ont abouti à : une révision constitutionnelle, un nouveau code électoral, une nouvelle Charte des partis politiques, un nouveau statut de la fonction publique, une nouvelle loi sur l'embauche et une nouvelle juridiction répressive, la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET).

En termes d'offre de redevabilité au niveau national, on note une certaine amélioration de la pratique de reddition des comptes à travers : l'élaboration de rapports annuels sur l'exécution de la loi de finances, et la participation des OSC aux revues périodiques sectorielles et nationales.

Des réformes et innovations ont été engagées telles que :

- La réforme des organes de contrôle de l'ordre administratif avec un changement de paradigme de l'approche « inspection-vérification » à « l'audit interne » et une consécration de l'Inspection Générale des Finances (IGF) comme l'organe de coordination opérationnelle des activités des inspections ministérielles,
- La révision de la structure type des ministères qui prône la lutte contre l'impunité, la reddition de comptes et qui a prévu des organes de renforcement de système de contrôle et de gouvernance ainsi que le développement de partenariats, de mise en réseau et de concertations avec la société civile, les usagers/clients en vue de l'amélioration des performances,

L'ensemble de ces innovations restent à être éprouvées, évaluées et ajustées au besoin pour que les finalités poursuivies soient atteintes. En effet, force est de constater que le tableau de la gouvernance au Bénin reste toutefois contrasté. Si des progrès notables ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption ou bien en termes de gouvernance locale (respect des normes des audits du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en constant progrès), d'autres volets sont néanmoins en stagnation voire en régression (liberté d'expression de la presse, accès à l'information, élections inclusives).

La situation en matière de demande de **redevabilité sociale** est caractérisée par une amélioration de l'intérêt des citoyens vis-à-vis de la gouvernance des affaires publiques et de la connaissance par la majorité des citoyens de leurs droits et devoirs (participation aux processus locaux et nationaux de prise de décision notamment), l'élaboration de nombreux documents didactiques pour le renforcement des capacités des acteurs (manuels, guides, recueil de textes législatifs et réglementaires), un renforcement du rôle des Organisations de la Société Civile (OSC) et une expression accrue et diversifiée de la demande de redevabilité.

En matière de **redevabilité financière**, on observe des difficultés en matière d'appropriation et de mise en œuvre des textes de gestion des finances publiques, en l'occurrence :

- Les directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA,
- Le décret portant code de transparence en République du Bénin qui prescrit, entre autres, l'établissement d'un code de déontologie spécifique aux élus,
- L'élaboration de rapports sur l'état des finances publiques au lendemain des élections, la publication des contrats de marchés publics et des conventions de PPP
- Le décret portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) qui exige la publication des rapports à la suite des contrôles, vérifications et audits effectués par les organes et corps de contrôle administratif.

En matière de **transparence budgétaire**, on peut noter que le Bénin a adhéré à certains réseaux de promotion de transparence budgétaire tels que l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (*Collaborative Africa Budget Reform Initiative - CABRI*) et *Global Initiative for Fiscal Transparency* (GIFT). L'outil BOOST d'analyse de données budgétaires a également été mis en place. Par ailleurs, le Bénin a accru la disponibilité des informations budgétaires pour faciliter l'accès des populations aux informations à travers : (i) l'amélioration de l'ergonomie du site internet dédié à la transparence budgétaire et la redevabilité, (ii) le renforcement de la communication sur les orientations économiques et budgétaires de la loi de finances de l'année, (iii) l'augmentation de la quantité d'informations budgétaires et financières accessible au public notamment la publication de la loi de finances 2019 adoptée, (iv) le développement des mécanismes d'accès au contenu de la loi de finances votée dans un langage facile et compréhensible à tous les citoyens, (v) le renforcement du dispositif communicationnel sur l'exécution de la loi de finances. De même, la publication du rapport sur l'exécution de la loi de finances produit par la chambre des comptes de la Cour Suprême a été effective. Malgré ces efforts, le score du Bénin en matière de transparence budgétaire est de 49/100 suite à l'enquête sur le budget ouvert de 2019 contre 45/100 en 2015 et 39/100 en 2017. Des progrès en matière de complétude et de respect de délai de la documentation publiée restent à faire pour que le pays puisse entrer dans la catégorie des pays susceptibles de publier suffisamment de documents pour favoriser un débat public sur le budget (le seuil de 61 sur 100 points requis pour une transparence satisfaisante). Des défis restent encore à relever pour ce qui est de la publication des rapports d'audit, des rapports en cours d'année et de l'exhaustivité des informations fournies par le rapport préalable au budget.

Pour ce qui est de l'étendue de la **participation du public au processus budgétaire**, le score du pays de 49/100, par le rapport de l'enquête sur le budget ouvert 2019, traduit le peu de participation du public lors de l'élaboration du budget par l'exécutif (33/100), de l'exécution du budget par l'exécutif (0/100) et de l'audit de l'exécution du budget (0/100) mais une participation suffisante lors de l'approbation du budget par l'Assemblée nationale (78/100). On note un renforcement des initiatives de production de versions citoyennes de différents documents budgétaires comme le rapport préalable au budget, le projet de loi de finances et la loi votée de 2019, les rapports trimestriels d'exécution de la loi de finances pour les gestions 2017, 2018 et 2019, le rapport d'exécution de loi de finances.

La **création de la Cour des Comptes** par des dispositions de l'article 134-1 de la loi N°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin est devenue effective. Cette institution supérieure de contrôle des finances publiques répond aux normes établies par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). L'article 134-4 de la loi précitée précisait que « La compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes sont déterminés par une loi organique » : ainsi la loi 2020-38 portant loi organique de la Cour des comptes a été votée par l'Assemblée Nationale le 30 décembre 2020. La loi organique fixe les procédures suivies par la Cour des Comptes : « Ce qui justifie le présent projet de loi organique qui, outre les attributions dévolues à la Chambre des comptes de la Cour suprême, tient compte des nouvelles compétences conférées à la juridiction financière par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois des finances. Il s'agit de la Certification des comptes des organismes publics, des avis sur les rapports annuels de performance, sur le système de contrôle interne, du dispositif de contrôle de gestion et de la qualité des procédures comptables »<sup>4</sup>. La mise en œuvre effective de la loi organique devra être suivie par les OSC engagées dans ce plaidoyer.

**L'accès des citoyens à la justice** est caractérisé par l'émergence de quelques initiatives de la société alimentées par des dénonciations de citoyens, des investigations avec l'appui des juristes spécialisés, de constitution de dossiers de mal gouvernance transmis aux juridictions compétentes. Malgré ces initiatives, il faut souligner la faible capacité des OSC à construire et

---

<sup>4</sup> <https://assemblee-nationale.bj/index.php/2020/12/31/la-loi-2020-38-portant-loi-organique-de-la-cour-des-comptes-votee-par-les-deputes/>

conduire des dossiers solides sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de gouvernance quotidienne comme base d'interpellation, la difficulté pour elles d'ester en justice contre les auteurs de la mal gouvernance, les faiblesses institutionnelles et juridiques, etc. Au fond, les mécanismes réglementaires et législatifs en place sont globalement mal ou pas exploités, et demeurent insuffisants en l'absence d'une loi spécifique sur la redevabilité.

## **Facteurs contraignants**

Il faut constater, d'une manière générale, que les OSC partenaires du programme ont des capacités d'action ou d'interpellation limitées en raison de la non-maitrise des différents modes de saisine des organes de répression des atteintes à la redevabilité (les conditions de forme et de fond etc.).

Il est d'autres facteurs contraignants de l'environnement externe du programme, qui se traduisent par :

- Les rapports conflictuels entre les administrations locales et les acteurs non étatiques : la qualité des interactions entre les administrations et les OSC, notamment en ce qui concerne les séances de reddition de comptes, la communication des administrations communales sur les radios communautaires, la maitrise des enjeux spécifiques de développement local de chaque commune par les OSC, restent problématiques.
- Le faible accès aux documents officiels et publics : abusivement frappés de confidentialité, les documents administratifs sont difficiles d'accès, malgré les dispositions du Code de l'information et de la communication de 2015. Cette situation hypothèque la transparence et le droit d'accès à l'information sur la gestion des affaires publiques.
- L'influence politique : elle se traduit par la contrainte au silence et à la résignation qui rend les OSC y compris les médias incapables de se prononcer ou de conduire des dossiers solides sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de gouvernance comme base d'interpellation.
- L'essoufflement progressif du secteur privé face à une pression fiscale qui ne tient pas compte de la morosité économique.

## **Conditions propices**

L'intérêt accordé à la redevabilité par les institutions étatiques : La volonté du gouvernement d'améliorer la gouvernance, la perspective de la création à l'Assemblée Nationale d'une Commission parlementaire sur le suivi budgétaire et l'existence de la section béninoise du Réseau des Parlementaires Africains pour l'Évaluation du Développement (APNODE) constituent des facteurs favorables à la mise en place d'un cadre juridique plus robuste sur la redevabilité au Bénin. Par ailleurs, à la faveur des réformes en cours, plusieurs textes de lois ont été pris et leur mise en application effective devrait contribuer à améliorer l'offre de services publics. On peut citer par exemple la loi n°2015-18 du 13 juillet 2017 portant statut général de la fonction publique qui, en ses articles 18, 24, 26, 27, 28 et suivants insiste sur les obligations de redevabilité de l'agent public. Même certains textes qui semblent limiter l'exercice de la redevabilité font actuellement l'objet d'une autorégulation ou autocensure au niveau du Gouvernement. En effet, au cours d'un conseil des ministres de janvier 2020, le gouvernement a décidé d'adopter deux projets de décret, le premier portant transmission à l'Assemblée Nationale pour révision de la loi n°2019-11 du 25 février 2019 portant cadre juridique et judiciaire de la gouvernance publique en République du Bénin (loi très controversée). Le second est relatif à la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin modifiée et création de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET).

Des interventions de développement de plus en plus focalisées sur la redevabilité : des PTF et des organisations de la société civile ont commencé à faire de la redevabilité la pierre angulaire de interventions pour le développement. Ainsi, l'initiative de la Coopération Suisse de



développer un programme spécifique sur la redevabilité et de cofinancer avec la Banque Mondiale un nouveau programme (GPSA) de redevabilité en matière de nutrition au Bénin, tout comme les programmes initiés par les autres PTF comme l'Union Européenne à travers le RePaSoC, de l'Ambassade des Pays-Bas à travers PARTICIP, de la GIZ à travers le Champ d'Action Démocratie locale et Participation citoyenne du Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC), etc. vont servir de terreau à une culture de la pratique de la redevabilité au Bénin.

On peut citer d'autres exemples tels que le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans le secteur agricole mené par la PASCiB et ses points focaux dans les 77 communes du Bénin au niveau de la plupart des projets financés par la Banque Mondiale, le FIDA et la BAD dans ce secteur et les mécanismes de redevabilité mis en place avec les ATDA et les DDAEP qui sont sous la tutelle du MAEP. Dans la même logique, le projet SEIN-Bénin financé par l'UNOPS dans le cadre du mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) utilise l'analyse budgétaire dans le domaine de la nutrition pour promouvoir la redevabilité à tous les niveaux et auprès de tous les acteurs impliqués dans les projets / programmes spécifiques ou sensibles à la nutrition dont la dimension multisectorielle n'est plus à démontrer.

La potentielle capacité des OSC au niveau national à influencer les politiques publiques : malgré les pressions et influences politiques, quelques OSC bénéficient d'une certaine crédibilité à interpeller les acteurs au niveau national à travers les institutions (Parlement, HAAC, Cour Constitutionnelle) et des organes spécialisés (CRIET, ANLC, l'actuelle Chambre des comptes, etc.). Mais il y a un réel déficit de capacités à combler par le programme pour créer une masse critique d'OSC légalement et techniquement préparée pour promouvoir l'exercice de la redevabilité.

L'émergence de signes d'une appropriation locale de la redevabilité : cette émergence se traduit par la participation des populations aux sessions des conseils communaux, l'affichage systématique des décisions des conseils communaux, l'organisation des audiences communales voire locales de reddition de comptes avec l'accompagnement indéniable des Cellules de Participation Citoyenne (CPC) dans leur rôle d'interface entre les populations et les élus communaux, etc.

Les réformes en vue au niveau du cadre juridique et institutionnel de la société civile au Bénin : Au terme des États Généraux de la Société Civile du Bénin (EG-SCB) tenus à Cotonou, les 18 et 19 Décembre 2018, le « Consensus National des OSC Béninoises – Consensus de Cotonou, 2018 » a été adopté assorti d'une feuille de route (2019 - 2022) dont la mise en œuvre a été confiée à un comité de suivi. Cette feuille de route propose 4 priorités : l'approfondissement du concept société civile à travers sa structuration et la définition de ses composantes ; l'autorégulation et la gouvernance interne des OSC ; l'amélioration du cadre juridique et institutionnel des OSC et la promotion de l'efficacité des OSC et de leur accès à des financements durables.



## D. Principales leçons apprises, recommandations et mesures prises

Ces leçons apprises et recommandations sont pour la plupart issues du document de projet.

Délai de mobilisation de l'opérateur et de son mandat		
Leçons apprises	Recommandations	Mesures prises
<p><i>Le délai de mobilisation de l'opérateur et les types de pouvoirs qui lui étaient conférés ont fortement déterminé son autorité et ses performances dans le suivi et la coordination des activités du programme. En clair, le retard dans le recrutement de l'opérateur a entraîné une mise en place tardive de l'outil de suivi ; et les limitations de son mandat ont conduit à une faible responsabilisation et de capacité d'influencer les faitières : il s'en est suivi un certain flottement entre les mandats des parties prenantes.</i></p>	<p>La gestion fiduciaire des fonds des partenaires opérationnels : l'une des reformes de la phase 2 consiste à confier à l'opérateur la responsabilité d'assurer une gestion en régie du programme. Pour cela, la fonction de l'opérateur de la phase 2 a été mise en compétition par le moyen d'un appel d'offre international ; il est ainsi attendu de l'opérateur la mise en œuvre de compétences techniques et administratives, dans le strict respect des conditions contractuelles. Il est attendu enfin que l'opérateur s'approprie au mieux le nouveau programme, conduise les activités préparatoires pour éviter les pertes de temps au démarrage et, si possible, contribue à l'identification des partenaires opérationnels.</p>	<p>Le mandat de l'opérateur a été renforcé. L'équipe de l'UGP a été réunie à Cotonou à la fin juillet 2020. Le deuxième semestre 2020 a en effet été mis à profit pour l'appropriation du programme par les membres de l'UGP. Les partenaires ont été réunis, la planification pluriannuelle et le lancement de la phase 2 réalisés.</p>

Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS)		
Leçons apprises	Recommandations	Mesures prises
<p><i>Le retard dans l'installation du Comité d'Orientation Stratégique (COS) d'une part, l'absence d'espaces de connexion et de partage d'expériences entre ce dernier et le Comité de suivi du SNI d'autre part, ont hypothéqué le fonctionnement et la visibilité du dispositif institutionnel, lors de la phase 1 du programme.</i></p>	<p>Pour corriger ces dysfonctionnements, il est recommandé de maintenir le COS dans sa composition actuelle et d'inspirer une collaboration étroite avec le comité de suivi du SNI. Par ailleurs, il est recommandé à la DDC et aux autres PTF membres de dynamiser le Groupe Thématique Redevabilité pour soutenir les efforts du programme.</p>	<p>Le lancement officiel du programme et la tenue d'une première rencontre du COS ont été prévus dès le mois d'octobre 2020. Le CE était membre de la délégation de la DDC lors de l'audience du 4 décembre 2020. Il a cependant fallu attendre le 11 mars 2021, pour procéder au lancement suivi d'une réunion liminaire du COS. L'UGP a préparé une ébauche de l'arrêté ministériel portant création du COS et l'a transmis le 24 mars au MJL, après validation par la DDC. Enfin, la DDC devrait organiser incessamment sous peu une réunion du Groupe Thématique Redevabilité.</p>

Synergie d'actions entre les partenaires		
Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<i>Le développement d'espaces d'échanges périodiques entre les partenaires opérationnels et la clarification de leurs périmètres d'intervention pourront contribuer à réduire les divergences et les conflits d'attribution pour une meilleure performance du programme redevabilité.</i>	Pour corriger cette situation à la deuxième phase, il s'agira de clarifier les actions de l'opérateur et celles des OSC partenaires, et l'instauration d'un dialogue continu entre les parties prenantes pour permettre une responsabilisation mutuelle des résultats.	L'atelier de planification pluriannuelle tenu à Grand-Popo les 1-4 décembre 2020 a induit un esprit de collaboration et de concertation avec les partenaires. Des rencontres trimestrielles seront programmées.

La promotion des droits et devoirs des citoyens		
Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<i>La sensibilisation et la mobilisation des citoyens s'est d'abord faite par le moyen du FoSIR, dont il faut reconnaître que la courte durée des financements et la faiblesse de certains des projets en ont limité la couverture et l'impact. Cette expérience du FoSIR a également permis de relever les faibles capacités techniques des OSC à monter des projets bancables.</i>	Pour tenir compte du caractère transversal de la promotion des droits et devoirs des citoyens et des acquis de la phase 1, il importe de consolider les acquis en matière d'information et de sensibilisation sur les droits et devoirs du citoyen (ce que font déjà les radios membres de la FeRCAB à travers les émissions et co-productions, des réalisations des CPC, de la plateforme électorale des OSC, etc.) en exigeant l'adoption d'une Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) dans tous les projets qui bénéficieront d'un financement du Programme Redevabilité 2. Cela passe par la mise au point d'une boîte à outils sur la prise en compte de l'AFDH dans les initiatives de redevabilité sur laquelle tous les partenaires seront renforcés.	Les lignes directrices du FoSIR prévoient une phase d'incubation de projets (entre la note succincte et la note complète), au cours de laquelle seront abordées les différentes approches AFDH, GARD, GPSC, etc.

Le FoSIR		
Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<i>La contribution des initiatives financées grâce au FoSIR au renforcement des capacités des organisations de base dans leur grande diversité en matière de connaissances théoriques et pratiques sur les droits et devoirs du citoyen est très appréciable. Toutefois, la courte durée des financements et leurs faiblesses ont limité la couverture de certains projets d'intérêt général, affectant ainsi leur mise à l'échelle. Par ailleurs, l'orientation donnée au</i>	Pour accroître l'efficacité et surtout l'efficience du FoSIR, il faudra en faire un fonds multi-bailleurs dont un des guichets doit répondre aux besoins d'appuis aux structures faïtières travaillant sur des thématiques précises afin qu'elles puissent faciliter la participation quantitative et qualitative de leurs membres (OSC de niveau 1 ou 2) au processus de labellisation. Il est également question de travailler avec les regroupements d'OSC sur un plaidoyer en faveur d'un ancrage national du Fonds d'appui aux OSC.	Les lignes directrices du FoSIR proposées répondent à ces recommandations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guichet 1, réservé aux faïtières et à leurs membres</li> <li>• Guichet 2, réservé aux OSC individuelles</li> <li>• Projets de 12 à 18 mois</li> <li>• 2 appels à propositions : Avril 2021 et Octobre 2022</li> </ul>

Le FoSIR		
Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<i>FoSIR ne permettait pas non plus d'investir dans la structuration des OSC et le renforcement du travail en réseau qui sont des défis majeurs auxquels les OSC sont confrontés.</i>		

La promotion du genre		
Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<i>Les indicateurs sont en défaveur de l'égalité du genre, avec une faible participation des femmes aux différentes activités. En effet, malgré un cadre juridique favorable à la réduction des inégalités de genre, la réticence des organisations autonomes de femmes à la participation aux initiatives de redevabilité à travers les actions de veille et de contrôle citoyens persiste. Bien que les différentes parties prenantes soient outillées et dotées de stratégies genre au titre des résultats de la phase 1, des mesures concrètes doivent être prises pour promouvoir non seulement la participation des femmes au sein des organisations mixtes, mais aussi la participation des organisations autonomes de femmes aux processus de contrôle citoyen de l'action publique.</i>	L'équipe de coordination du Programme Redevabilité 2 veillera à ce que tous les partenaires et bénéficiaires du programme systématisent le processus de planification et de budgétisation sensibles au genre, avec un système de suivi et d'évaluation conçu pour renseigner des indicateurs sexo-spécifiques à tous les niveaux. Par ailleurs, l'UGP mettra en œuvre des actions concrètes pour valoriser et mettre à l'échelle l'appui technique de proximité apporté par CARE-Bénin/Togo spécialisé dans les questions de réduction des inégalités hommes/femmes, filles/garçons.	L'UGP est bien consciente de cette réalité et travaille sur un Guide de l'intégration de l'égalité du genre et de la promotion de la participation des femmes et de leurs organisations dans ses activités et celles de leurs partenaires. Elle veille à intégrer des critères favorables à la participation des femmes et des personnes les plus vulnérables.

L'appui aux radios communautaires et assimilées		
Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<p><i>Les radios communautaires et assimilées n'ont pas disposé d'assez de ressources pour couvrir les activités des conseils communaux. Dans la plupart des cas, elles n'ont couvert que les activités de leurs communes d'implantation. De plus, leur couverture ne s'étend pas aux institutions centrales de l'État.</i></p>	<p>Pour prendre en compte ces limitations, la FERCAB doit se positionner effectivement à l'interface de l'offre et la demande de redevabilité, relayer les actions menées par les autres acteurs et travailler dans une logique de transversalité plutôt que dans une approche orientée sur des résultats spécifiques. Autrement dit, tous les autres acteurs doivent sentir la contribution de la FERCAB à l'obtention de leurs résultats à travers des modalités qui varieront selon les initiatives et les plans de travail convenus avec l'opérateur et les autres partenaires. Par ailleurs, pour accroître son audience et sa résonance au niveau national elle doit bénéficier d'un renforcement de capacités centré sur les nouvelles dimensions de la redevabilité et mettre en œuvre une stratégie partenariale lui permettant de mobiliser au besoin d'autres types de médias (presse écrite, télévision, nouveaux médias), en particulier ceux à audience nationale.</p>	<p>Ces recommandations ont été prises en compte dans l'analyse institutionnelle de la FERCAB et dans sa programmation 2021-2023.</p>

La mise en œuvre des recommandations du Système National d'Intégrité (SNI)		
Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<p><i>L'analyse institutionnelle et contextuelle de la mise en œuvre des recommandations du SNI révèle notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une inertie dans le fonctionnement des principaux organes mis en place par le gouvernement, en avril 2017, pour appuyer la mise en œuvre du SNI.</li> <li>- Un environnement national de lutte contre la corruption sur fond de querelles politiques : renforcement du système répressif (création de la CRIET, constitution de partie civile pour l'ANLC puis récemment suspension du renouvellement de ses instances), réformes du Conseil supérieur de la magistrature (CMS), du code pénal, du code de procédure pénale, publication des résultats d'audits, procès emblématiques sur la corruption. Bien qu'elles aient créé, dans l'imaginaire collectif, une atmosphère de tolérance zéro contre les actes de corruption, ces actions restent mitigées par des insuffisances intrinsèques au dispositif processuel de la CRIET et surtout à la politisation, supposée ou réelle, de la lutte contre la corruption. Les réformes sur le CSM et le statut de la magistrature sont fortement critiqués et dénoncés, notamment par les acteurs de la justice comme ayant fragilisé ou remis en cause l'indépendance du pouvoir judiciaire.</li> <li>- Une lutte contre la corruption centrée sur la justice ordinaire au détriment de la justice financière : en</li> </ul>	<p>Les activités du Programme Redevabilité 2 relatives à la mise en œuvre des recommandations du SNI seront développées, en concertation avec les autres PTF, lors de la période de démarrage du projet.</p>	<p>Les recommandations pertinentes du SNI sont en cours d'examen par l'UGP. Par ailleurs, le partenariat en discussion avec le PALIRED (mis en œuvre par TI/SWB sur financement UE) permettra de soutenir certaines actions de mise en œuvre des recommandations du SNI.</p>

## La mise en œuvre des recommandations du Système National d'Intégrité (SNI)

Leçons apprises	Recommandation	Mesures prises
<i>l'absence d'une réforme de la Chambre des comptes pour en faire une cour des comptes, le contrôle des finances publiques par un organe indépendant fait réellement défaut.</i>		

### Opportunités de partenariat à développer

Les programmes suivants constituent de potentiels partenaires pour le Programme Redevabilité :

- a) **Le PALIRED (Programme d'Appui à la Lutte contre l'Impunité et au Renforcement de l'État de Droit)** couvre la période de Septembre 2019 – Août 2022. Mis en œuvre par TI/SWB, cette initiative soutient et complète l'Évaluation du Système national d'intégrité (SNI) du Bénin en « contribuant à la mise en œuvre des réformes dans les domaines de la lutte contre la corruption et du renforcement du contrôle ». Au total quatre (4) résultats sont attendus de sa mise en œuvre : (i) le système répressif de la corruption s'est amélioré ; (ii) les capacités des acteurs principaux de la lutte contre l'impunité sont renforcées ; (iii) les organisations de la société civile sont en mesure d'appuyer la détection des pratiques de corruption et (iv) la corruption et les efforts de lutte contre l'impunité sont régulièrement mesurés et évalués du point de vue institutionnel.
- b) **Le projet de renforcement des OSC pour la détection et la dénonciation de la corruption (2D Corruption)**. Financé par la régie REPASOC sur le 11ème FED, sa mise en œuvre couvre la période Avril 2019 - Mars 2021 (24 mois) et est assurée par l'ONG ALCRER en consortium avec le FONAC. Le projet a une couverture nationale avec des activités spécifiques dans 9 communes : Ouidah, Porto-Novo, Pobè, Bohicon, Dassa-Zoumè, Lokossa, Aplahoué, Natitingou et Parakou. Il a pour objectif global de Contribuer à l'amélioration de la lutte contre la corruption au Bénin. De façon spécifique, il vise à renforcer la capacité des OSC à détecter et dénoncer la corruption.
- c) **Le projet « Participation décisionnelle des OSC béninoises aux politiques publiques »**, financé par la régie REPASOC sur le 11ème FED et mis en œuvre par un consortium constitué de Changement Social Bénin (CSB), de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB) et du Réseau Ouest Africain pour l'édification de la Paix (WANEP-Bénin). Les actions envisagées dans le cadre de ce projet permettront aux organisations de la société civile de se positionner en tant qu'acteurs crédibles dans le dialogue politique avec les ministères sectoriels intervenant dans les secteurs santé ; eau ; énergie et éducation aux fins de participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Il s'agit d'une initiative de redevabilité sociale dans laquelle l'expertise et la stratégie réussie dans le secteur agricole par la PASCiB vont être étendues aux secteurs sociaux et économique prioritaires.
- d) **Le Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement des Communes (PDDC)** : Il a couvert 25 communes, avec l'appui de la Coopération allemande au développement (GIZ) qui a eu des initiatives de capitalisation d'expérience sur deux des projets mis en œuvre, autour du suivi des projets d'investissement et de la formation des chefs de villages ou de quartiers de ville sur les lois de la décentralisation. Le PDDC phase V prend fin en 2020, mais un nouveau programme d'appui aux finances publiques est en préparation et fusionnerait le volet décentralisation-gouvernance locale et le Programme d'appui-conseil macro-économique de la GIZ.
- e) A ces programmes et projets, on peut ajouter ceux du **PNUD** (secteur Justice), de la Banque Mondiale (**projet GPSA**) et de l'**USAID** (secteur justice), qui offrent de bonnes opportunités de partenariat puisqu'ils visent tous des résultats en matière de redevabilité.



## E. Approches et stratégies de mise en œuvre du programme

### Note de l'opérateur

#### Approches et stratégies - Mise en œuvre du Programme Redevabilité phase 2

*Cette note a été présentée à la DDC en décembre 2020. Les stratégies spécifiques ont fait l'objet d'un certain nombre de commentaires dont l'UGP tient compte. La finalisation des stratégies spécifiques permettra également de réviser la synthèse ci-dessous.*

#### Contexte et justification

Le Programme Redevabilité vise à créer un environnement où les organisations de la société civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations. Son approche consiste à renforcer à la fois la demande, l'offre et l'interphase entre la demande et l'offre de la redevabilité au niveau local et national dans une démarche de complémentarité avec les programmes DDC et les initiatives des autres partenaires techniques et financiers.

Le contexte actuel révèle un tableau contrasté de la situation de la gouvernance au Bénin. En effet, si des progrès notables ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption ou bien en termes de gouvernance locale, d'autres volets sont néanmoins en stagnation voire en régression (liberté d'expression de la presse, accès à l'information, élections inclusives). De nombreux défis restent à relever en matière de redevabilité aussi bien en redevabilité sociale, financière, juridique et électorale, d'expression de demande de redevabilité, d'appropriation de la redevabilité par les autorités nationales et déconcentrées, d'offre de redevabilité, de mécanisme d'interface entre la demande et l'offre, de recours aux instances de régulation et aux organes de contrôle,

La phase 2 du Programme Redevabilité a fait l'objet de l'accord de programme n° 7F-08968-02, du 30 mai 2020. L'objectif général de la phase 2 est formulé comme suit : **Les citoyens jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle.** Il a une durée de 4 ans et porte sur tout le territoire national du Bénin.

Cette note s'attache à préciser les principales approches et stratégies proposées par l'opérateur GFA Consulting Group. Elle rappelle d'abord les principes fondamentaux de la redevabilité, présente le souci d'une logique d'appui, de renforcement et d'accompagnement des parties prenantes et aborde enfin de façon succincte les principales orientations de mise en œuvre du programme.

#### La redevabilité

La redevabilité correspond au contrôle du pouvoir qui s'exerce au sein de l'État et de la société, avec l'obligation pour le responsable d'expliquer ses décisions ; le devoir pour les instances de contrôle d'honorer les bonnes prestations et de sanctionner les abus de pouvoir et le droit des citoyens de demander des comptes aux autorités publiques.

Autrement dit, la redevabilité est l'obligation de rendre des comptes et de répondre aux attentes particulières de telles ou telles des différentes parties prenantes. En langage fondé sur les droits, la redevabilité correspond à la réactivité des porteurs de responsabilité et la capacité des détenteurs de droits à faire entendre leurs voix, c'est-à-dire à exprimer leurs besoins et à revendiquer leurs droits.

#### Principes clés de la redevabilité

- i. La **transparence** permet la libre circulation de l'information entre les institutions et les parties prenantes lors de la prise de décision, du déroulement de l'action et de l'établissement des rapports.
- ii. La **participation** permet aux parties prenantes internes et externes d'être impliquées dans le processus de prise de décision.

- iii. **L'évaluation** permet aux parties prenantes de porter une appréciation sur les activités, les productions, les résultats et les impacts
- iv. Les procédures de **réclamation et de réparation** permettent de soulever la question de la qualité des prestations des institutions et de les sanctionner au cas où les objectifs ne sont pas atteints.

### **Le triangle de la redevabilité**

La redevabilité met aux prises trois (3) sphères :

- i. La **demande de redevabilité** : provenant des détenteurs de droits.
- ii. **L'offre de redevabilité** : des porteurs de responsabilité (puissance publique, secteur privé mais aussi les OSC elles-mêmes).
- iii. **L'interface de la redevabilité**. Les institutions de régulation et de contrôle, telles que le Parlement, la Cour des Comptes, le Ministère de la Justice, les Inspection Générales de l'administration ainsi que les médias jouent le rôle d'interface et de médiation.

Pour rendre effective la redevabilité, le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes doit être au cœur de l'intervention.

### **Une logique d'appui, de renforcement et d'accompagnement des parties prenantes**

Le programme sera caractérisé par une logique d'appui, de renforcement et d'accompagnement des parties prenantes. **L'UGP a pour ambition première de favoriser la création d'un processus d'apprentissage collectif sur les mécanismes durables de redevabilité, le renforcement de la demande, sa contribution à la gouvernance et à l'influence/la mise en œuvre des politiques publiques.** Ce processus d'apprentissage sera alimenté par un suivi étroit, une gestion axée sur les résultats et une capitalisation permanente des relations, acquis et ressources développées entre les différents projets du Programme.

Tous les acteurs et parties prenantes ont vocation à participer et contribuer au processus d'apprentissage collectif. Pour ce faire, le programme (ses projets et l'Assistance Technique) adoptera les approches suivantes :

1. Développer une **communauté de partenaires directs du Programme Redevabilité**, pour la mise en cohérence, l'harmonisation et la conception collective d'un processus d'apprentissage et de capitalisation
2. Accompagner les **actions d'appui financier avec des actions d'appui non-financier** (assistance technique, formation et renforcement des capacités) ;
3. Identifier et mettre en œuvre des **modalités d'appui diversifiées**, notamment par rapport aux organisations de base ;
4. Fonder les **activités de renforcement des capacités sur la demande et appuyer les OSC aux différents niveaux dans l'analyse et l'identification des nécessités et problèmes locaux**, dans la définition de leurs besoins, et l'analyse de leurs relations avec les communautés et groupes de référence et en général avec les citoyens.
5. Appuyer des initiatives de **planification inclusive et redevable du développement**, comprenant tous types d'actions visant à la mobilisation coordonnée des différentes parties prenantes pour la résolution des problèmes sociaux aux différents niveaux. Ces initiatives de planification inclusive favorisent la reconnaissance des OSC comme acteurs de développement de plein droit ; ils offrent par ailleurs des espaces idoines de « redevabilité sociale » et de dialogue sur les politiques publiques ;

Parce que l'UGP a pour ambition première de favoriser la création d'un processus d'apprentissage collectif sur les mécanismes durables de redevabilité, le programme soutiendra des processus de recherche-action permettant de :

- Soutenir le renforcement et le développement et la mise à l'échelle **d'initiatives existantes**, et soutenir l'émergence de **projets multi-acteurs innovants** ;
- Contribuer à la création et à l'accès à la connaissance, au partage et à la capitalisation des expériences de la **société civile et des autres acteurs de la gouvernance** ;
- Soutenir l'introduction **d'instruments, d'approches et de méthodologies nouvelles**, visant à trouver des réponses adaptées, ainsi que **l'établissement de partenariats entre acteurs de nature différente**, y compris les médias, les institutions académiques, les organisations du secteur privé et les institutions publiques.

## La mise en œuvre du programme

Le mandat de l'opérateur GFA est le suivant : la **coordination**, la **gestion fiduciaire du fonds de soutien aux initiatives de redevabilité**, le **renforcement des capacités des acteurs** et le **suivi-évaluation du programme**.

L'UGP a travaillé entre août et décembre 2020 sur différentes notes conceptuelles, relatives aux :

- **Études** - Le projet d'une cartographie de la redevabilité au Bénin (en cours)<sup>5</sup>
- **Financement** - La gestion du FoSIR
- **Renforcement des capacités** - La stratégie de renforcement des capacités
- **Suivi-évaluation** - Les stratégies de suivi-évaluation et de capitalisation
- **Interpellation** - Les besoins de communication<sup>6</sup> et la stratégie d'interpellation
- **Transversalité** - La mise en œuvre de l'output 4.1, avec une première grille d'auto analyse de la gouvernance des partenaires du programme et les modalités de collaboration et de partenariat avec les acteurs

### 1. Études et recherche-action

Ces processus de recherche action émaneront de la mise en œuvre des projets (des partenaires directs et de bénéficiaires du FoSIR) et ou d'initiatives de réflexion multi-acteurs (État, OSC, Secteur Privé, OSC, Universités et instituts de recherche). Les produits de recherche-action proposeront des recommandations que seront débattues par le moyen de conférences/débats publics<sup>7</sup>.

Le programme doit être en mesure d'inspirer praticiens et chercheurs universitaires à engager des recherches et analyses sur des thématiques contemporaines et/ou transversales pertinentes, tels que :

- La cartographie/l'analyse d'économie politique des acteurs, outils et mécanismes de la redevabilité (initiée par l'UGP)
- L'identification multi-acteurs de normes de qualité des services essentiels
- Les outils de la redevabilité : budget participatif, carte de score communautaire, SILP, etc.
- La redevabilité et égalité du genre ; mécanismes de redevabilité sensibles au genre ;
- La légitimité, redevabilité et transparence des OSC ;
- L'adhésion et la participation du Bénin aux processus continentaux et internationaux de redevabilité : Revue par les pairs de l'UA, ODD, Droits Humains, Open Data, Open Government, International Budget Partnership, Conventions contre la corruption, etc.

<sup>5</sup> TdR de la cartographie de la redevabilité au Bénin

<sup>6</sup> TdR pour l'élaboration de la stratégie de communication

<sup>7</sup> Envisager pour ce un partenariat avec les OSC et les PTF qui conduisent déjà des débats publics, i.e. FES.



- Le suivi budgétaire des engagements internationaux de l'État (quelle dette publique en 2020 ?) ;
- La redevabilité de la justice ;
- La facilitation de la connaissance des mécanismes de recours aux institutions de régulation et de contrôle
- La redevabilité électorale
- La stratégie de pérennisation d'un fonds de soutien aux initiatives de redevabilité (FoSIR)
- La production de rapports nationaux sur l'état de la redevabilité avec des focus thématiques
- La responsabilité sociale des entreprises au Bénin
- Etc.

L'exercice de cartographie de la redevabilité au Bénin a démarré le 1 décembre et devrait se clore fin février 2021.

## 2. Financement (FoSIR)

Afin de définir les bases du processus d'appel à projets, de sélection, de contractualisation et de suivi-évaluation du FoSIR, une note conceptuelle sur le FoSIR a été produite et soumise à validation de la DDC. Il est conçu pour être un mécanisme de financement des actions de redevabilité portées par les acteurs. C'est le principal outil financier de mise en œuvre de la phase 2 du programme Redevabilité.

<b>3 guichets</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Guichet 1 : Intercommunalités et OSC de niveaux 3 ou 4 avec financement en cascade et/ou articulation des niveaux local et national pour le dialogue au niveau national sur les politiques publiques, les normes, les stratégies, la réglementation, les réformes</li> <li>2. Guichet 2 : ONG pour des initiatives de redevabilité visant une amélioration des services sociaux de base et le respect des normes de qualité dans les secteurs ciblés</li> <li>3. Guichet 3 : Guichet projets innovants ou de recherche-action/capitalisation</li> </ol>
<b>2 modalités de subvention</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appel à propositions pour les guichets 1 et 2</li> <li>2. Attribution directe pour le guichet 3</li> </ol>
<b>4 approches d'intervention</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Éducation à la citoyenneté</li> <li>2. Appui aux mécanismes multi acteurs fonctionnels de redevabilité mobilisant les Détenteurs de Droits (DD) et les Porteurs de Responsabilités (PR) ainsi que les organes de régulation et de contrôle au niveau local</li> <li>3. Appui aux mécanismes multi acteurs fonctionnels de redevabilité mobilisant les Détenteurs de Droits (DD) et les Porteurs de Responsabilités (PR) ainsi que les organes de régulation et de contrôle au niveau national</li> <li>4. Amélioration de la connaissance et de l'accessibilité des citoyens et des OSC aux institutions de contrôle et de régulation</li> </ol>
<b>2 types de redevabilité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Redevabilité sociale</li> <li>2. Redevabilité financière</li> </ol>
<b>Montants des subventions et nombre d'appels à propositions</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lot 1 : entre : 50 000 000 FCFA et 75 000 000 FCFA</li> <li>2. Lot 2 : entre 5 000 000 F CFA et 15 000 000 FCFA</li> <li>3. Lot 3 : entre 20 000 000 FCFA et 75 000 000 FCFA pour les organisations entre 2 000 0000 F CFA et 5 000 000 F CFA pour les porteurs de cause</li> <li>4. 2 appels à propositions sur la durée du programme</li> </ol>

<b>Montant et nature de la contrepartie</b>	Le taux minimal de la contrepartie attendue de chaque bénéficiaire de subvention est de 20% et au maximum 50% du coût global du projet pour les OSC, associations intercommunales et EPCI nationaux et de 50% au minimum pour les ONG internationales					
<b>Simulation du nombre de projets</b>	Guichets	Montant des subventions	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Nombre de projets	
					Min.	Max.
	Guichet 1	360 000 000	50 000 000	75 000 000	7	5
	Guichet 2	344 400 000	5 000 000	15 000 000	69	23
	Guichet 3	300 000 000	20 000 000	75 000 000	15	4
	<b>TOTAL</b>				<b>91</b>	<b>32</b>
<b>Processus de sélection</b>	<p>Pour les guichets 1 et 2, le processus de sélection se décompose en six (6) étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vérification de l'éligibilité du porteur de projet,</li> <li>2. Pré sélection sur la base de la note succincte</li> <li>3. Vérification des pièces administratives</li> <li>4. Sélection sur la base du dossier complet</li> <li>5. Vérification de l'existence physique,</li> <li>6. Analyse institutionnelle</li> </ol> <p>Pour le guichet 3, le processus d'attribution directe est structuré en trois (3) étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse du dossier complet de projet</li> <li>2. Analyse institutionnelle</li> <li>3. Échanges avec le porteur de projet/programme.</li> </ol>					

### Opérationnalisation du FoSIR

- Élaboration et validation de la note conceptuelle
- Élaboration et validation des documents d'appel à propositions par l'UGP
- Tournées départementales d'information des potentiels demandeurs de subvention
- Lancement de l'appel à propositions
- Réception et enregistrement des propositions
- Ouverture et contrôle administratif
- Évaluation des notes succinctes de présentation
- Publication et notification des résultats de pré sélection
- Vérification de l'existence physique et des pièces administratives des demandeurs en voie de sélection
- Renforcement des capacités des porteurs de propositions pré sélectionnés – Incubation de projets
- Soumission des documents complets de projets
- Évaluation des projets
- Analyse institutionnelle des bénéficiaires
- Publication des résultats de sélection et notification de sélection
- Contractualisation
- Formation des OSC bénéficiaires de subventions sur la gestion des subventions, le suivi-évaluation, la capitalisation et le rapportage,
- Remise officielle de chèque

### 3. Renforcement des capacités

Nonobstant l'existence d'une stratégie de renforcement des capacités élaborée à la première phase, une nouvelle stratégie a été élaborée pour la phase 2. Cela se justifie du fait que les objectifs et la stratégie de mise en œuvre du programme ont évolué de même que les mandats de chaque acteurs et parties prenantes. Les différents axes de cette nouvelle stratégie sont :

- Renforcer les capacités des différentes catégories d'acteurs selon leur mandat dans l'atteinte des résultats du programme et selon leurs besoins ;
- Développer des savoirs et savoirs faire sur la redevabilité sociale, financière, électorale et judiciaire ;
- Faciliter les processus multi acteurs de co-construction sur les normes de qualité et les mécanismes /outils de redevabilité sociale et financière dans les secteurs d'intervention ;
- Contribuer au renforcement organisationnel et institutionnel de certains partenaires ;
- Renforcer les capacités des OSC à participer au FOSIR.
- Doter le programme d'un vivier de formateurs/trices sur les thématiques transversales :
  - ◆ Éducation civique et maîtrise des droits et devoirs des citoyens
  - ◆ Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et son application dans les secteurs retenus en référence aux normes de qualité
  - ◆ Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD)
  - ◆ Gestion de projets sensibles aux conflits (GPSC)
  - ◆ Redevabilité sensible au genre ;
  - ◆ Redevabilité sociale (exigence des respects de normes de qualité dans les services publics), électorale, financière et judiciaire dans la pratique (outils et mécanismes de redevabilité)
- Prochaines étapes :
  - ◆ Identification des besoins spécifiques des partenaires (PEOSC, FeRCAB, IGSJ et autres) et au besoin des projets partenaires ;
  - ◆ Finalisation de la stratégie

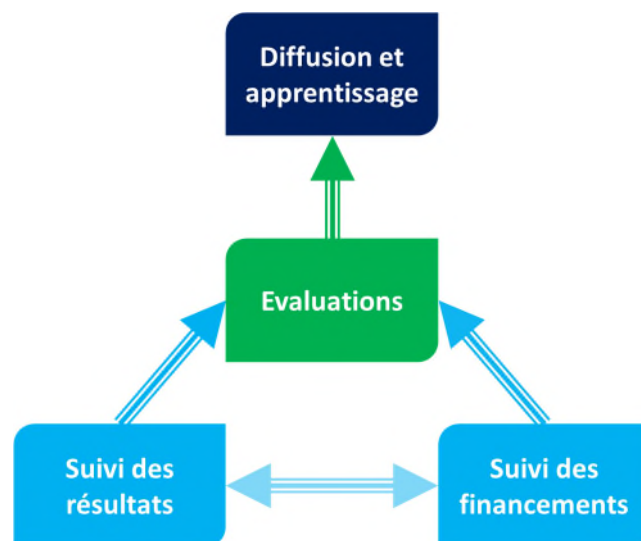
### 4. Suivi-Évaluation

La phase 2 du programme Redevabilité fait appel à l'intervention de divers partenaires (institutionnels, contractuels et bénéficiaires du FoSIR) qui concourent tous à l'atteinte des résultats du programme. Il est dès lors nécessaire de mettre en place un *méta-plan de suivi évaluation* qui intègre les plans de suivi-évaluation des différents partenaires avec un arrimage de leurs indicateurs aux indicateurs du cadre logique du programme.

Pour se donner les moyens de son ambition, l'Unité de Gestion de programme a élaboré une stratégie de suivi-évaluation qui vise principalement trois objectifs :

- Renforcer la transparence des activités du programme de redevabilité : un programme dont les partenaires sont des modèles de la pratique de redevabilité ;
- Stimuler l'apprentissage et l'amélioration de la performance de tous les partenaires de mise en œuvre du programme ;
- Faciliter la prise de décision par l'Unité de gestion du Programme, le Comité d'orientation stratégique et le mandataire.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes majeurs comme le montre la figure qui suit :



Le **suivi des résultats** permet de mesurer les progrès accomplis à chaque étape de la théorie du changement. Il s'agit d'un suivi des activités, des produits, des effets et impacts du programme. Le suivi des résultats concerne cinquante-trois (53) indicateurs de produits ; douze (12) indicateurs d'effets et cinq (05) indicateurs d'impact. Le suivi des résultats se fera en deux temps :

- Chaque trimestre, un cadre de suivi de performance des activités planifiées sera produit pour apprécier le taux d'exécution physique, évaluer les écarts et envisager des mesures correctives le cas échéant ;
- À la fin de chaque semestre, un cadre de suivi des produits sera renseigné afin d'apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs de produits ;

Le **suivi des financements** concerne les partenaires de mise œuvre du programme que sont :

- La Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin (**FeRCAB**) ;
- La Plateforme électorale des organisations de la Société Civile (**PEOSC**) ;
- **L'ONG ALCRER** dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'apurement des comptes de gestion des communes ;
- Transparency International à travers son représentant au Bénin, Social Watch Bénin (**SWB**) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Lutte contre l'Impunité et au Renforcement de l'État de Droit (**PALIRED**) ;
- **CARE BENIN/TOGO** dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Responsabilité Sociale pour la Nutrition de la petite enfance au Bénin (**PRSNPE/SA4N**) ;
- Le **Ministère de la Justice** dans le cadre de l'appui à l'Inspection Générale des Services Judiciaires (**IGSJ**) et autres structures du ministère ;
- Les OSC bénéficiaires du **FoSIR**.

Le suivi financier se fera à intervalles de temps réguliers afin d'apprécier la conformité des dépenses et d'évaluer les écarts entre les taux d'exécution physique et financiers. Les résultats de ce suivi seront pris en compte dans le décaissement des tranches de financement.

**Les évaluations** reposent sur les conclusions du suivi des résultats et des financements. Elles vont servir de cadres à la formulation des conclusions et des recommandations objectives tout en mettant en exergue les points forts et les faiblesses du dispositif de mise en œuvre du Programme et en fournissant des informations détaillées sur l'efficacité et l'efficience des activités programmatiques.

Une **évaluation formative** à mi-parcours fera le point des réalisations et le niveau d'atteinte des indicateurs d'effets tout en mettant en exergue les points de vigilance en prendre en compte pour la suite du programme.

Une **évaluation sommative** aura lieu à la fin du programme afin d'apprécier de façon globale les réalisations de cette phase. Les leçons tirées de la mise en œuvre serviront de socle à la programmation de la troisième phase à l'issue de laquelle **une évaluation d'impact** en bonne et due forme pourra être envisagée pour l'appréciation de l'ensemble des trois phases du programme.

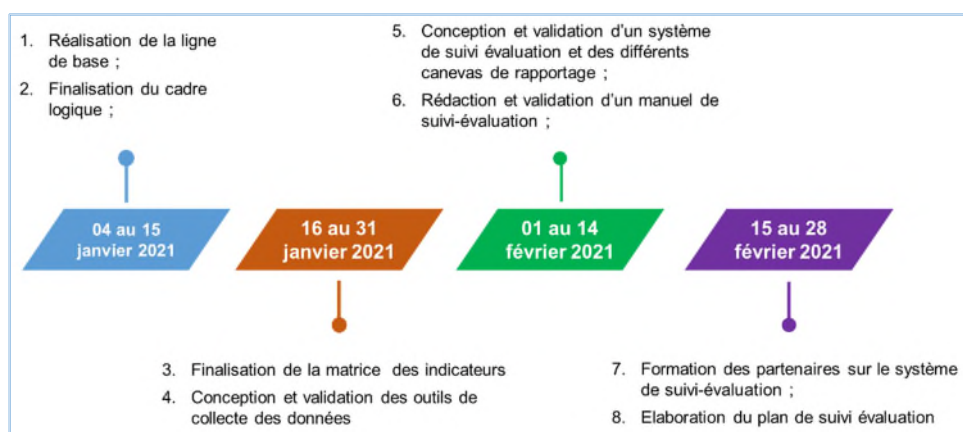
La **diffusion et l'apprentissage** concerne l'élaboration des rapports et la diffusion des données et informations issues des activités de suivi-évaluation. Les opportunités d'apprentissage par l'utilisation de ces données seront prises en compte.

En somme, le système de suivi-évaluation du programme redevabilité sera à la fois un outil :

- D'aide à la prise de décision pour le mandataire, le COS, et l'UGP
- De gestion et de contrôle des activités pour les partenaires,
- D'information et de redevabilité envers les bénéficiaire et le public ;
- De savoir et d'enrichissement du débat scientifique pour le monde scientifique.

La mise en œuvre de la stratégie de suivi-évaluation du programme requiert un plan d'opérationnalisation qui passe par plusieurs étapes déclinées dans la feuille de route qui suit.

#### Opérationnalisation de la stratégie de suivi-évaluation :



La stratégie de suivi-évaluation du programme est en cours de finalisation et sera transmise à la DDC pendant le premier trimestre 2021, avec la ligne de base des indicateurs du cadre de résultats.

## 5. Capitalisation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Redevabilité, la DDC a opté pour une approche dite « approche acteurs » qui consiste à placer les acteurs du développement, responsables du domaine ciblé, au centre des activités du Programme. Ces acteurs existent déjà avant l'intervention et ont vocation de perdurer au-delà de l'intervention. Cela responsabilise lesdits acteurs dans l'orientation, la définition des choix stratégiques et l'identification des actions d'appuis dans le cadre du programme. Ainsi, le partenaire technique et financier vient en accompagnement et non pas en substitution. L'approche de mise en œuvre de la mission se présente comme suit :



Au regard de cette option faite, les principes de base de la démarche de capitalisation dans le cadre de la phase 2 du programme sont :

- **Participation et inclusivité** : l'option forte de capitalisation retenue est l'implication des partenaires comme acteurs de capitalisation de leurs propres processus et expériences d'accompagnement. Il s'agira pour les partenaires de « raconter leur propre histoire », de signifier comment contribuent-ils aux actions de développement au niveau local, en termes de processus utilisés, d'innovations apportées, de résultats obtenus, d'impacts observés, de leçons tirées et de perspectives. Il importe en cela de prendre en considération tous ceux qui ont fait partie de l'équipe au moment de l'expérience, des « bénéficiaires » et d'autres acteurs clés ayant des points de vue particulièrement intéressants : leaders communautaires, autorités ou représentants d'autres institutions. Ici encore, force est de relever l'intérêt de l'approche multi-acteurs qui permet de trianguler les informations et ainsi d'éviter les biais. L'implication et la responsabilisation des acteurs favoriseront par la suite l'appropriation des produits de capitalisation qui en seront issus, gage de la pérennité<sup>8</sup>.
- **Gestion axée sur les résultats de développement** : la documentation des effets obtenus des actions, des changements induits par le programme, des progrès ou avancées subséquents à l'intervention seront au cœur des préoccupations de la capitalisation. Vu que le programme travaille l'évolution des perceptions et des pratiques donc au changement social, l'emphase sera mise sur ces aspects dans les documents de capitalisation qui seront produits.
- **Itération** : l'équipe veillera à tenir des échanges réguliers avec les partenaires, les parties prenantes et les bénéficiaires. Ainsi des concertations, des discussions autour des productions, des échanges sur des documents écrits, etc. seront maintenues tout au long de la capitalisation.
- **Renforcement des capacités des partenaires** : le renforcement des compétences des partenaires en processus de capitalisation sera permanent. Ainsi, au début de ce processus, les partenaires et parties prenantes du programme seront formés sur les axes essentiels, moyens et objectifs de la capitalisation pour favoriser une pleine participation de tous au processus de capitalisation.
- **Continuité et documentation progressive** : la situation de départ des différentes actions du programme doit être systématiquement documentée pour permettre de disposer des

<sup>8</sup> Voir également l'outil Grille de capitalisation des actions d'interpellation, p. 10



éléments qui permettront d'étayer les avancées obtenues par le programme. Ainsi que ce soit dans le cadre des subventions mises en places au profit des OSC, des contributions au financement de projets en cours, des attributions directes ou de contributions à la mise en œuvre de plans stratégiques, les partenaires de mise en œuvre devront être sensibilisés sur cette nécessité.

- **Effectivité** : les documents de capitalisation ne doivent pas être un instrument d'affichage qui mobilise tous les acteurs à l'occasion de leur élaboration, mais restent inexploités après la validation formelle des produits de capitalisation. Bien au contraire, ils doivent nourrir l'amélioration de la manière dont l'organisation travaille

### **Approche méthodologique et opérationnalisation**

- Atelier bilan de la 1<sup>ère</sup> phase du Programme (octobre 2020)
- Atelier de formation sur la capitalisation, les techniques de prise de vue, d'enregistrement de son et de tournage
- Collecte périodique des ressources documentaires de capitalisation
- Organisation d'ateliers d'écriture de documents de capitalisation
- Finalisation des documents de capitalisation
- Atelier de capitalisation de la 2<sup>ème</sup> phase ou conférence finale du Programme (avec toutes ses parties prenantes)

## **6. Communication**

La stratégie de communication, qui sera conçue pendant le premier trimestre 2021 avec la mobilisation d'une expertise court-terme, est transversale au programme. Sa mise en œuvre contribuera à l'atteinte des résultats suivants :

- **Output 1.4** Les médias ont rapproché la demande et l'offre de redevabilité à travers les espaces de dialogue et d'interpellation qu'ils animent
- **Output 2.4** Un plan de campagne de plaidoyer /lobbying mobilisant les alliés et partenaires du Programme Redevabilité est mis en œuvre, suivi et évalué
- **Output 3.3** Les processus électoraux sont inclusifs et transparents grâce à la contribution active des OSC et des médias
- **Output 3.4** Les mécanismes de veille et d'interpellation citoyenne sont fonctionnelles
- **Output 4.3** L'état de la redevabilité au niveau national est apprécié annuellement avec une analyse des progrès réalisés

4 piliers de la stratégie	
Communication interne et externe/visibilité du programme	Renforcement des capacités des médias
Éducation citoyenne et communication pour le changement social - Socialisation des institutions de régulation et de contrôle	Stratégies d'interpellation et plan de campagne de plaidoyer /lobbying

La communication du programme devra utiliser les moyens modernes de marketing social (ou communication pour le changement social). Elle privilégiera :

Communication pour le changement social	
Un travail médiatique soutenu (médias publics, privés, communautaires)	La conception collective d'une stratégie d'interpellation – cf. ci-dessous : 7. Stratégie d'interpellation
L'usage de l'image	La gestion de communautés de pratiques sur les réseaux sociaux
La tenue de conférences débats, publiques, et au sein des universités	L'usage d'une grille de capitalisation des actions de communication
La diffusion de newsletters bimensuelles	La participation d'acteurs culturels
L'observation des journées nationales / internationales pertinentes	L'appui à la diffusion de rapports multi-acteurs (SNI, ODD) et de rapports alternatifs (finances publiques, justice, etc.)
L'appui à l'établissement d'une plateforme numérique sur la gouvernance et redevabilité au Bénin (gouvernance.bj)	La promotion de la francophonie (une langue française de qualité) et l'usage des langues nationales
La facilitation de la connaissance des mécanismes de recours aux institutions de régulation et de contrôle L'appui à la socialisation de l'accès à la justice et à l'IGSJ	L'appui à l'intégration des concepts de redevabilité dans les cursus universitaires

## 7. Stratégie d'interpellation

L'output 2.4 du programme (« Un plan de campagne de plaidoyer /lobbying mobilisant les alliés et partenaires du Programme Redevabilité est mis en œuvre, suivi et évalué ») est central à la mise en œuvre du programme redevabilité.

Celui-ci évoque la réalisation d'une campagne de plaidoyer/lobbying en matière de redevabilité, mobilisant les alliés et partenaires, pendant la durée du programme. La réalisation de cet output en appelle à l'intégration et à la mise en cohérence de l'ensemble des initiatives de redevabilité soutenues par le Programme Redevabilité, en une campagne consolidée de demande de redevabilité, aux niveaux local comme au niveau national.

L'UGP propose ainsi de réunir dans un premier « Laboratoire d'interpellation du Programme Redevabilité », en août 2021, les :

- Partenaires principaux du programme ;
- Projets sélectionnés au titre des guichets 1 et 2 du FoSIR 2021
- Projets appuyés au titre du guichet 3 du FoSIR et
- Éventuels alliés (ONG internationales et nationales, programmes pertinents de PTF, médias) poursuivant également des initiatives de redevabilité.

Ce premier laboratoire vise à élaborer collectivement la stratégie et le plan/chronogramme consolidé de campagne de plaidoyer.



Le deuxième appel à propositions pour les guichets 1 et 2 du FoSIR sera lancé en janvier 2022 et les projets sélectionnés par ce deuxième appel à propositions seront connus en juin 2022.

L'UGP réunira alors à nouveau les participants au « laboratoire » en août 2022 afin d'évaluer les premiers résultats de la campagne lancée en septembre 2021 et intégrer dans le plan consolidé les nouveaux projets bénéficiaires du FoSIR.

Un troisième atelier-bilan du Laboratoire sera enfin organisé pendant le dernier trimestre 2023 pour évaluer et capitaliser sur les résultats de la campagne.

À cet effet une grille de capitalisation des actions d'interpellation sera proposée aux acteurs et partenaires de la stratégie nationale d'interpellation.

Grille de capitalisation des actions d'interpellation	
<b>Titre de l'expérience</b>	
<b>Zone/Lieu</b>	
<b>Date/période/durée</b>	
<b>Entité ayant porté l'initiative d'interpellation</b>	
<b>Contexte</b>	Quel est l'élément déclencheur ? Quels sont les problèmes traités ? Quels sont les liens avec les politiques de lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance ?
<b>Objectif de changement</b>	Quels sont les objectifs assignés à l'initiative d'interpellation en termes de changements ? Les objectifs ont-ils évolué au cours du déroulement de l'initiative ? Si oui, donner les précisions nécessaires.
<b>Cible</b>	Quels sont les porteurs de responsabilité concernés ?
<b>Acteurs principaux/rôle et responsabilité</b>	Quelles sont les partenaires (bénéficiaires, associations, organisations et autres) ? Préciser leurs rôles et responsabilités
<b>Activités/actions réalisées</b>	Quelles sont les activités menées dans le cadre de l'initiative d'interpellation ? Détailler comment ces activités ont été réalisées.
<b>Principaux résultats</b>	Quels sont les principaux résultats obtenus ? Quelles sont les démarches et les approches de l'initiative d'interpellation ?
<b>Ressources mobilisées</b>	Ressources financières, Ressources matérielles et Ressources humaines (temps de travail)
<b>Facteurs critiques de succès ou d'échecs</b>	
<b>Difficultés rencontrées</b>	Les principales difficultés rencontrées et par ordre d'importance

## 8. Mise en œuvre de l'Outcome 4/output 4.1

L'outcome 4 et son output 4.1 font de la gouvernance/redevabilité un axe transversal du programme.

<b>Outcome 4</b>	Les partenaires de la DDC ont amélioré leur gouvernance interne et sont plus redevables vis-à-vis de leurs bénéficiaires et parties prenantes
<b>Output 4.1</b>	Les partenaires de la DDC disposent d'un bon système de suivi – évaluation et de capitalisation qui renseigne des indicateurs de redevabilité alignés sur ceux du Programme Redevabilité

La DDC charge ainsi le programme redevabilité d'inspirer aux acteurs et projets soutenus par la DDC au Bénin l'établissement et l'intégration de principes de « bonne gouvernance » et de mécanismes de redevabilité dans leur mode opératoire.

La mise en œuvre des principes de gouvernance/redevabilité au sein des partenaires de la DDC passera par les étapes suivantes :

- L'appropriation et l'internalisation des principes de redevabilité ;

- L'adoption consensuelle de l'outil de mesure de la redevabilité ;
- La réalisation par chaque partenaire de l'exercice de mesure de la redevabilité sous forme d'une auto-évaluation annuelle ;
- L'utilisation par les partenaires de la « Grille de capitalisation des actions d'interpellation »
- La capitalisation régulière des leçons de cette expérience d'auto-évaluation de la redevabilité et l'amélioration de la méthodologie de traitement, d'analyse et d'interprétation des données collectées.

L'outil de mesure de la gouvernance/redevabilité est construit autour de sept principes clés :

1. La participation
2. La transparence
3. La légitimité
4. La responsabilité
5. L'équité et l'absence d'exclusion
6. L'efficacité et l'efficience
7. La reddition des comptes

A ces sept principes, nous ajoutons les actions de promotion de la redevabilité (demande, offre ou interface), menées par les projets et partenaires de la DDC.

Principes	Indicateurs
<b>Gouvernance politique de la structure</b>	
<b>La participation</b>	Pleine implication de tous en interne à l'organisation Implication des bénéficiaires
<b>La transparence</b>	Circulation de l'information d'ordre stratégique
<b>La légitimité</b>	Existence de documents ayant force de loi Respect des textes Imprécisions ou contradictions éventuelles entre les textes
<b>Gouvernance administrative et managériale de la structure</b>	
<b>La participation</b>	Niveau d'implication des parties prenantes dans le déroulement des activités Responsabilités respectives connues
<b>La responsabilité</b>	Marge d'autonomie des responsables opérationnels
<b>La transparence</b>	Circulation de l'information administrative / gestion courante / information liée aux activités
<b>L'équité et l'absence d'exclusion</b>	Composition de l'équipe opérationnelle Gestion des ressources humaines Rémunérations
<b>L'efficacité et l'efficience</b>	Fonctionnement des organes Renforcement des capacités Suivi-évaluation des activités
<b>La reddition des comptes</b>	Rapports d'activités
<b>Gouvernance économique et financière de la structure</b>	
<b>La transparence</b>	Passation de marchés Audits / Contrôle financier
<b>L'efficacité et l'efficience</b>	Signature des comptes Gestion comptable et financière
<b>La reddition des comptes</b>	Rapports financiers Rapports du commissariat aux comptes
<b>Promotion de la redevabilité par la structure</b>	

Principes	Indicateurs
Actions pertinentes	Appui à la mise en œuvre de mécanismes de redevabilité

Au-delà de ces auto-évaluations annuelles, l'UGP et ses partenaires, par la mise en œuvre des stratégies de suivi-évaluation et de capitalisation, mèneront des enquêtes réflexives régulières de perception par les bénéficiaires et parties prenantes de la gouvernance des acteurs.

La mise en œuvre du programme redevabilité permettra de la sorte de repenser collectivement, et de diffuser largement, les mécanismes idoines et de légitimation et de responsabilisation sociale des acteurs.

La stratégie de mise en œuvre de l'Outcome 4/output 4.1 est en cours d'élaboration et sera transmise à la DDC pendant le premier trimestre 2021.

## 9. L'intégration du genre

Les recommandations utiles des évaluations du Programme Redevabilité relatives à l'intégration du genre seront observées, notamment en matière de parité du recrutement du personnel de l'UGP, des formateurs, auditeurs et participants aux activités du programme. Par ailleurs, l'UGP procèdera à l'actualisation de la stratégie et du plan genre du programme, élaborés à la phase 1 du programme et veillera à l'intégration d'approches sensibles au genre dans les projets des partenaires

Le programme inscrira le genre dans l'ensemble de ses activités et fera activement la promotion de l'égalité du genre et de l'autonomisation des femmes et jeunes filles en :

- Identifiant, par le moyen de la cartographie de la redevabilité, les organisations autonomes de femmes susceptibles de participer aux activités du programme ;
- Établissant un diagnostic des barrières et opportunités auxquelles font face les organisations autonomes de femmes et une évaluation des besoins en termes de renforcement des capacités ;
- Encourageant la participation d'organisations autonomes de femmes (en tant que chef de file ou membres de consortiums) aux Appels à Propositions ;
- Soutenant le travail de redevabilité sociale sensible au genre mis en œuvre par les OSC en général, et en particulier par les organisations autonomes de femmes (nous visons notamment, l'importance de mécanismes de redevabilité permettant de lutter contre les discriminations et la violence basées sur le genre,) ;
- Observant une parité dans la composition du vivier de formateurs/auditeurs du Programme ;
- Encourageant la participation d'organisations autonomes de femmes aux dialogues État/Société Civile ;
- Encourageant la recherche-action sur la redevabilité sociale et l'égalité du genre ;
- En soutenant enfin un programme de sensibilisation des leaders d'opinion (politiques et coutumiers) sur les mécanismes de redevabilité sociale sensibles au genre, notamment par le moyen des projets financés par le FoSIR et de produits culturels populaires (radio feuillets, théâtre communautaire, cinéma mobile et autres outils de sensibilisation adaptés au contexte).

Il s'agira alors d'identifier les besoins spécifiques des hommes, femmes, filles, garçons et autres groupes marginalisés en matière de redevabilité (sociale, judiciaire, électorale et financière), et d'intégrer un module de formation sur la redevabilité sensible au genre au sein des thématiques transversales (cf. proposition de la formation des formateurs/trices).

Il est question à terme de rendre possible et d'améliorer la participation des femmes et jeunes filles aux activités du programme et d'améliorer le niveau de connaissance des parties prenantes et bénéficiaires du programme sur les mécanismes de redevabilité sensibles au genre. Enfin, les résultats pertinents de la mise en œuvre de la stratégie genre du programme feront l'objet d'un suivi périodique.

La stratégie d'intégration du genre (ou encore de « redevabilité sensible au genre ») est en cours d'élaboration et sera transmise à la DDC pendant le premier trimestre 2021.

## **10. Modalités de collaboration avec les partenaires**

Le programme Redevabilité est un programme multi-acteurs où les porteurs de responsabilités et les détenteurs de droits avec les acteurs de l'interface œuvrent pour contribuer à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base à travers la mise en application des principes de redevabilité. Pour faciliter le travail, la collaboration, la complémentarité et la concertation pour plus d'efficacité des interventions, les modalités suivantes de collaboration ont été retenues :

### **1) Mise en œuvre des activités programmées**

Les partenaires seront invités à soumettre, à l'avance, à l'UGP :

- L'information sur la tenue des réunions de cadrage des études et les rapports finaux des prestations intellectuelles, sur les ateliers de validation des livrables et les TdR des activités clés pour avis
- Les rapports périodiques et leurs documents de référence, tels que : rapports des activités clés, des études, des formations, du suivi, etc.
- La documentation en images, sons et vidéos lors des activités avec archivage pour faciliter la capitalisation et tous les supports de presse et audiovisuels produits dans le cadre des projets ; les supports de communication devront être soumis pour validation
- L'invitation de l'UGP aux ateliers, séminaires, comités de pilotage et autres activités clés organisées (l'UGP devra, pour ce, être représentée dans les comités de pilotage, d'orientation et de suivi ou comités techniques des projets)

La transmission des documents attendus devra se faire dans les délais pour faciliter la centralisation et la compilation des données et répondre aux exigences de la DDC. Ce partage garantira également la recherche permanente de complémentarité/synergie entre partenaires de mise en œuvre du programme.

Par ailleurs, l'UGP exigera de ses partenaires une participation effective et au niveau souhaité de représentativité lors des activités de coordination, planification, suivi-évaluation, capitalisation et autres. La prise en charge des coûts de participation aux activités de planification, de suivi, de capitalisation, de genre, de redevabilité et autres organisés dans le cadre du Programme Redevabilité devront être intégrés dans les budgets des partenaires.

### **2) Passation de marchés**

- Soumission des termes de référence, des dossiers d'appel d'offres, des spécifications techniques
- Partage des DAO afin de permettre à l'UGP de contribuer à la diffusion
- Information de l'UGP sur les séances d'ouverture et de dépouillement des offres
- Avis de non objection par l'UGP sur les rapports d'évaluation des offres
- Information de l'UGP à la réception des biens et équipements
- Invitation aux cérémonies de remise des biens et équipements aux bénéficiaires

### **3) Moments forts**

- Prévoir déjà lesdits moments dans le programme annuel
- Soumission des TdR des activités
- Fixation du jour de l'activité en consultation avec l'UGP et/ou la DDC selon le cas
- Proposition de projet de discours une semaine avant l'activité



**E. Feuille de Route – Premier semestre 2021 – état au 26 mars 2021**

	Feuille de route Janvier – Juillet 2021		Responsable	Associé	ECT	Livrables	Délai
I	Planification pluriannuelle et annuelle	FeRCAB	CdEA	RAF		Plan/Budget finalisés	22 mars 2021
		PEOSC	SSE	RAF		Plan/Budget finalisés	22 mars 2021
		CARE-BM	CdE	RAF		Plan/Budget finalisés	22 mars 2021
		PAAJCOG	CdE	RAF		Plan/Budget finalisés	31 mars 2021
		PALIRED	CdE	RAF		Plan/Budget finalisés	31 mars 2021
		État et Institutions de régulation et de contrôle	CdE	CdEA SSE - SRC RAF		Plan/Budget finalisés	30 avril 2021
		Suivi et mise en œuvre de l'output 4.1 (Gouvernance)	SSE	CdE - CdEA SRC		Rapport atelier gouvernance et note méthodologique distribués	31 mars 2021
II	Stratégies	Renforcement des capacités Programme redevabilité (12 ans)	SRC	CdE CdEA	x	Stratégie	30 juin 2021
		Renforcement des capacités Programme redevabilité Phase 2	SRC	CdE CdEA		Stratégie	15 avril 2021
		Communication	CdE	SSE CdEA	x	Stratégie - Plan Guide partenaires	30 avril 2021

*Un programme multi-acteurs où les porteurs de responsabilités, les détenteurs de droits et les acteurs de l'interface (médias et institutions de régulation et de contrôle) œuvrent ensemble à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base à travers la mise en application des principes de redevabilité mutuelle.*

	Feuille de route Janvier – Juillet 2021		Responsable	Associé	ECT	Livrables	Délai
		Genre	CdE	SRC CdEA	x	Stratégie Guide partenaires	30 avril 2021
		Suivi-évaluation	SSE	CdE CdEA		Stratégie - Plan Guide partenaires	31 mars 2021
		Plaidoyer/interpellation	CdE	SRC CdEA		Stratégie – Plan Guide partenaires	30 avril 2021
		Gouvernance (output 4.1)	SSE	CdE CdEA		Stratégie - Plan Guide partenaires	15 avril 2021
III	Études	Cartographie de la redevabilité	CdE	SRC CdEA	x	Étude	15 avril 2021
		Normes de qualité des services essentiels	CdE	SRC CdEA		Étude	31 juillet 2021
IV	Financement	Lignes directrices FoSIR	CdEA	CdE RAF		Appel à Propositions publié	29 Mars 2021
		Sélection et formation des bénéficiaires	Comité	CdE CdEA SRC		Sélection et formation réalisés	Juillet 2021
V	Renforcement des capacités	Formation des formateurs/trices	SRC	CdE CdEA		Modules Formation réalisée	Avril 2021
		Incubation de projets	SRC	CdE CdEA		Formation/coaching réalisé	Avril/Mai 2021
		Formation administrative et financière (FoSIR)	SRC	CdE CdEA		Formation réalisée	Juin/Juillet 2021
VI	Suivi-évaluation	Ligne de base	SSE	CdE CdEA		Ligne de base finalisée	31 mars 2021
		Plateforme numérique Toladata	SSE	CdE CdEA		Plateforme opérationnelle	31 mars 2021
		Outils de suivi technique et financier des projets	SSE	CdE CdEA		Outils définis Guide partenaires	31 mars 2021
VII	Communication	Site Internet Redevabilité.bj	CdE	SSE CdEA		Site en ligne	26 mars 2021
VIII	Rapportage technique et financier	Rapport opérationnel et financier 2020	CdE	SSE CdEA GFA/AKB		Rapport transmis à la DDC	26 mars 2021

	Feuille de route Janvier – Juillet 2021		Responsable	Associé	ECT	Livrables	Délai
		Rapport opérationnel et financier 1 <sup>er</sup> semestre 2021	CdE	SSE CdEA GFA/AKB		Rapport transmis à la DDC	31 juillet 2021
<b>IX</b>	<b>Évaluation des performances MbO</b>	Évaluation 2020 Convention d'objectifs 2021	CdE/CdEA/RAF	SSE SRC AA AC		Documents finalisés et archivés	29 mars 2021

### G. Inventaire au 15 décembre 2020

N°	Date de réception	Quantité	Article	Type/Marque	Destination	Prix d'achat (CHF)	Actif de GFA	Transfert de la 1 <sup>ère</sup> phase
1	01/01/2016	1	Laptop CE	Dell	GFA Cotonou	500,00		
2	05/10/2020	2	Appareil photo EOS 1200D	CANON	GFA Cotonou			x
3		1	Armoire de rangement a 4 casiers plus porte		GFA Cotonou			X
4		1	Armoire métallique vitrée		GFA Cotonou			X
5		2	Bureau 160/180/76		GFA Cotonou			X
6		1	Bureau plateau noir + Caisson		GFA Cotonou			X
7		6	Table de réunion 110 x 70Cm		GFA Cotonou			X
8		1	table de réunion 180 x 60Cm		GFA Cotonou			X
9		15	Chaise bourrée en bois		GFA Cotonou			X



N°	Date de réception	Quantité	Article	Type/Marque	Destination	Prix d'achat (CHF)	Actif de GFA	Transfert de la 1ère phase
10		8	Chaise Visiteurs		GFA Cotonou			X
11		1	Climatiseur 1,5CV	DELUX	GFA Cotonou			X
12		2	Climatiseur 1,5CV	IGNIS	GFA Cotonou			X
13		2	Climatiseur 1,5CV	NASCO	GFA Cotonou			X
14		1	Climatiseur 1,5CV	SHARP	GFA Cotonou			X
15		2	Climatiseur 2CV	SHARP	GFA Cotonou			X
16		2	Enregistreur audio	SONY	GFA Cotonou			X
17		2	Étagère métallique double face		GFA Cotonou			X
18		2	Fauteuil bureau		GFA Cotonou			X
19		1	Fauteuil de direction		GFA Cotonou			X
20		1	Imprimante laser P2035	HP	GFA Cotonou			X
21		1	Imprimante laser jet à couleur M452dm	HP	GFA Cotonou			X
22		1	Onduleur 2000 I pro,2KV,USB 2x9AH	MERCURY ELITE	GFA Cotonou			X
23		1	Ordinateur de bureau Pro 282 G2,Core i3,	HP	GFA Cotonou			X
24		2	Ordinateur portable Corei5 Écran 13,3"256SSD+Sac	HP	GFA Cotonou			X
25		3	Ordinateur portable probook 45G4,corei5	HP	GFA Cotonou			X

N°	Date de réception	Quantité	Article	Type/Marque	Destination	Prix d'achat (CHF)	Actif de GFA	Transfert de la 1ère phase
26		1	Table de coin en MDF		GFA Cotonou			X
27		6	Tables de travail 120 x 70Cm		GFA Cotonou			X
28		1	Véhicule tout terrain BD 9F/PRADO TXL	TOYOTA	GFA Cotonou			X
29		2	Moto tout terrain BR125G	YAMAHA	GFA Cotonou			X
30		4	Tableau d'animation		GFA Cotonou			X
31		1	Vidéo projecteur EB S 05	EPSON	GFA Cotonou			X
32		1	Vidéo projecteur 3D, SVGA,3200ML,HDMI	OPTOMA	GFA Cotonou			X
33		1	Groupe Électrogène, KGP45	SMT 1103A-33TG1	GFA Cotonou			X
34		1	Scanner Multi Fonction 2500	HP	GFA Cotonou			X
35		1	Kit d'animation	NEULAND	GFA Cotonou			X
36		1	Lecteur laser +support	INATECK BCST 50	GFA Cotonou			X
37		1	Meuble à roulette 45 CM carré		GFA Cotonou			X
38		1	Table de réunion 120*12		GFA Cotonou			X
39		4	chaise visiteur bleu		GFA Cotonou			X
40	24/08/2020	4	Disque Dur 1T		GFA Cotonou	466,67	X	
41	24/08/2020	4	Laptop	HP	GFA Cotonou	4 600,00	X	

N°	Date de réception	Quantité	Article	Type/Marque	Destination	Prix d'achat (CHF)	Actif de GFA	Transfert de la 1ère phase
42	24/08/2020	1	Imprimante	HP	GFA Cotonou	291,67	X	
43	24/08/2020	1	Imprimante	LJ PRO	GFA Cotonou	475,00	X	
44	24/08/2020	1	Copieur	CANON	GFA Cotonou	1 650,00	X	
45	24/08/2020	1	Desktop pro	HP	GFA Cotonou	730,00	X	
46	26/08/2020	1	Bureau 24x89x76		GFA Cotonou	692,09	X	
47	26/08/2020	4	Bureau 1800x900x760MM		GFA Cotonou	1 949,15	X	
48	26/08/2020	1	Chaise de bureau		GFA Cotonou	252,83	X	
49	26/08/2020	4	Chaise de bureau		GFA Cotonou	689,27	X	
50	26/08/2020	1	Coffre-fort		GFA Cotonou	402,54	X	
51	05/10/2020	1	Téléphone portable	NOKIA	GFA Cotonou	20,00	X	
52	07/10/2020		Rideaux		GFA Cotonou	880,83	X	
53	26/08/2020	3	Sécurité clés s		GFA Cotonou	12,50	X	
54	28/08/2020	1	Bouilloire	TRISTAR	GFA Cotonou	24,33	X	
55	28/08/2020	1	Cafetière	EVATRONIC	GFA Cotonou	25,33	X	
56	02/09/2020	1	Dispositif lavage des mains		GFA Cotonou	83,33	X	
57	21/09/2020	1	Modem Wi-Fi	HUAWEI	GFA Cotonou	33,33	X	
58	25/09/2020	1	Micro-Ondes 20L	KING D'HOME	GFA Cotonou	116,67	X	
59	17/11/2020	2	Fauteuils en raphia		GFA Cotonou	416,67	X	
60	17/11/202	1	Canapé / fauteuils bureau + table basse		GFA Cotonou	750,00	X	

N°	Date de réception	Quantité	Article	Type/Marque	Destination	Prix d'achat (CHF)	Actif de GFA	Transfert de la 1ère phase
61	17/11/2020	1	Laptop	HP	GFA Cotonou	1 150,00	X	
62	17/11/2020	1	Tableau de Projection électronique murale 2,5x2,5		GFA Cotonou	358,33	X	
63	17/11/2020	1	Relieur		GFA Cotonou	141,67	X	
64	17/11/2020	1	Tableau de Projection démontable 1,8x1,8		GFA Cotonou	208,33	X	
65	17/11/2020	2	Imprimante blanc noir	LJ PRO	GFA Cotonou	583,33	X	
66	17/11/2020	4	Tableau flip chart à roulettes		GFA Cotonou	766,67	X	
67	17/11/2020	2	Onduleur 1500 va		GFA Cotonou	266,67	X	
68	17/11/2020	1	Régulateur 5KVA		GFA Cotonou	116,67	X	
69	17/11/2020	2	Fontaines d'eau		GFA Cotonou	325,00	X	
70	17/11/2020	9	Postes téléphoniques		GFA Cotonou	900,00	X	
71	17/11/2020	1	Réfrigérateur	LG	GFA Cotonou	383,33	X	
72	16/12/2020	2	Véhicules : PRADO TXL et RUSH	TOYOTA	GFA Cotonou	61 600	x	



République du Bénin



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

*Un programme multi-acteurs où les porteurs de responsabilités, les détenteurs de droits et les acteurs de l'interface (médias et institutions de régulation et de contrôle) œuvrent ensemble à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base à travers la mise en application des principes de redevabilité mutuelle.*



GFA Consulting Group  
Assistance technique  
Programme Redevabilité  
Coopération Suisse au Bénin

Lot 8M, rue du Collège Océan  
Quartier Les Cocotiers, Cotonou  
Tel : +229 97 42 04 61  
E-mail : [redevabilite.benin@gfa-group.de](mailto:redevabilite.benin@gfa-group.de)